BUREAU EXECUTIF DU 18 NOVEMBRE 2017

- ***Elus*** :

Présents : N HENARD, S HARLE (à distance), F PITOR, S FRETAY, MP CHAURAY, JP SALOU, C MIGRAINE (présente le matin)

Excusés : C FOUNTAINE, H BACCHINI,

- ***Invités :***

Présents : E MARLIOT, J CATHELINEAU (présent le matin), R BERENGUIER, JP LOSTIS, B BOUCHARD (point 5-2), M BOUVET (points 3.5 et 3.10), S MORVAN (point 5-2) S LASSEAUX (point 5.2), A DERRENDINGER (point 5.2), E BROUDER (point 5-2), J MARTIN (point 5-2), L MEZOU (présente le matin)

Excusé : E RUSSO,

1 Introduction du Président

Information	Le président introduit la séance par un rappel des actions menées depuis le précédent BE et un point sur les dossiers en cours relatifs au projet fédéral.

2 Département Vie Fédérale et Activités Transverses

2.1 Information sur les votes électroniques récents

2.1.1 Vote électronique du relevé de décision du Bureau Exécutif du 07/10/2017 (information)

Information	Dans la mesure du possible et afin de pouvoir diffuser plus rapidement les comptes rendus des réunions institutionnelles, nous procéderons désormais par un vote électronique. Par conséquent, **il a été demandé au BE de bien vouloir se prononcer sur l'approbation du relevé de décision du 07/10/2017.** **Résultat du vote électronique au 7 novembre 2017** : 7 pour 1 non votant Publication électronique sur le site Internet de la FFVoile le 08/11/2017

2.1.2 Vote électronique relatif à la convention d'arbitrage pour l'épreuve « Red Bull Foiling Generation » (information)

Information	Le Yacht Club de La Baule organise en collaboration avec Red Bull une épreuve « Red Bull Foiling Generation », programmée du 23 au 27 octobre 2017. La Commission Centrale d'Arbitrage souhaite que, tout comme en 2015, une convention d'arbitrage puisse être mise en place sur cette épreuve. L'épreuve ayant été validée très tardivement (création au calendrier fédéral le 18 septembre 2017), la Commission Centrale d'Arbitrage n'a pu inscrire cette épreuve dans la liste validée par le Bureau Exécutif du 16 octobre 2016. **Résultat du vote électronique au 13 octobre 2017** : Voté à l'unanimité

2.1.3 Vote électronique relatif au règlement du marin de l'année (information)

Information	Une proposition de règlement d'attribution des titres de marin de l'année et du titre de l'espoir de l'année a été transmise **au BE pour se prononcer sur l'approbation du règlement** (règlement inséré en annexe 1 du présent relevé)**.** **Résultat du vote électronique au 10 novembre 2017** : Voté à l'unanimité

2.2 Point budgétaire 2017

Décision 1 **Vote CA**	le BE donne délégation au Président et au Trésorier pour établir le budget corrigé qui sera proposé à la validation du CA du 03/12/2017.

2.3 Budget 2018 (transitoire) (vote)

Décision 2	Le Bureau Exécutif donne délégation au Président et au trésorier pour valider le budget prévisionnel 2018 (transitoire) notamment dans sa présentation étant entendu qu'il est précisé au BE que ce budget devrait ressortir avec résultat négatif et temporaire avoisinant 100 K€ (moins d'1 % du budget total). Pour un aspect de pur formalisme, ce budget sera soumis au vote électronique du BE après le CA de décembre. Il est également rappelé que l'autorisation d'engagement avant vote de l'AG est fixée à 25% conformément au Règlement Financier de la FFVoile. Ce budget provisoire reprendra la base du budget révisé de septembre 2017 mais en l'adaptant à la nouvelle organisation fédérale telle que retranscrite dans l'organigramme politique de la FFVoile

2.4 Charte Ethique et de Déontologie

2.4.1 Validation de la charte (vote)

Vérification effectuée Vote CA	Le BE valide à l'unanimité la résolution (proposée pour vérification) relative à la charte d'éthique et de déontologie de la FFVoile qui sera soumise à la validation du CA de la FFVoile le 03/12/2017

2.4.2 Composition du comité d'Ethique (vote)

Vérification effectuée Vote CA	Le BE valide à l'unanimité la résolution (proposée pour vérification) relative à la composition du Comité d'Ethique qui sera soumise à la validation du CA de la FFVoile le 03/12/2017.

2.5 Point d'étape des périmètres d'intervention (information)

Décision 3	Le Bureau Exécutif, après avoir entendu la synthèse des responsables de départements sur les périmètres rédigés/non rédigés des différentes unités de travail de la FFVoile, souhaite d'une part un retour rapide des derniers périmètres manquants et décide d'autre part de confier au groupe « conduite du changement » l'étude comparée de tous les périmètres. Suite à cette étude, une synthèse des problématiques rencontrées par le groupe conduite du changement sera remontée vers le BE pour un ultime arbitrage.

2.6 Adhésion de la FFVoile au Groupement d'Employeur « Alliance Emploi Nautisme HDF » (vote)

Décision 4	Le Bureau Exécutif se prononce favorablement pour que la FFVoile devienne membre du Groupement d'Employeur « Alliance Nautisme HDF » et donne son accord pour la Signature de la convention de mise à disposition d'Eric MAHIEU à partir de 2018, sous réserve de validation des conditions financières par le trésorier. Nicolas HENARD précise qu'il ne prendra pas part au vote.

2.7 Organigramme politique (vote)

Décision 5	Le Bureau Exécutif entérine une nouvelle version de l'organigramme politique (Document joint en annexe 2).

2.8 Point d'info sur le salon (information)

Décision 6	Le Bureau Exécutif prend connaissance du point d'information fait sur le salon nautique et en particulier du dispositif d'une entrée gratuite pour chaque licencié.

Décision 7	Le BE souhaite modifier sa décision du 09/09/2017 (point 2.11.2) et décide de fixer l'enveloppe maximale pour le Salon Nautique à 35 K€ HT Le BE souhaite également modifier sa décision du 09/09/2017 (point 2.12.3) puisque l'agence Havas fait une proposition irrecevable en vue de prolonger sa collaboration avec la fédération en 2018. Cela contraint la FFVoile à relancer un appel d'offre au plus vite. Le BE décide de valider la mise en place d'un appel d'offre/consultation « agence de relation presse » en janvier 2018.

2.9 Point d'info sur la sécurité Kite (information)

Information	Le Bureau Exécutif prend connaissance du point d'information fait sur la sécurité Kite.

2.10 CCA

2.10.1 Proposition des épreuves soumises à convention d'arbitrage pour l'année 2018 (liste non exhaustive) (vote)

Décision 8

Le Bureau Exécutif valide la liste non exhaustive, d'épreuves soumises à convention d'arbitrage pour l'année 2018 ainsi que leur groupe.

INTITULE EPREUVE	OA	Période	LIEU	SUPPORT	GROUPE
Solo Maitre coq	LSOVCL	14-18 mars	Sables d'Olonne	FIG	B
Voiles de St Barth	TP Sail events	9-14 avril	St Barth	HAB	C
Course Croisière Edhec	EDHEC	20-28 avril	Brest	HAB	C
Transat AG2R	OC Sport	22 avril-13 mai	Concarneau	FIG	A
Grand Prix Nice Ultimed	ASO	28 avril-6 mai	Nice	ULTIM	A
Armen Race	SN TRINITE	10-13 mai	La Trinité s/mer	HAB	B
Normandy Channel Race	SIRIUS	27 mai-3 juin	Caen	CL40	B
Le Triangle du Soleil	TBC	8-13/5	Toulon	MULTI50	B
Tour de Belle Ile	YC La Trinité	TBC	La Trinité s/mer	HAB	C
Circuit GC32	Classe GC 32	Mai à Octobre		GC32	C
Classes associées aux GC32	Sirius	11-14 octobre	Toulon	TBC	C
Le Havre Allmer cup	SRH	15-24 juin	Le Havre	FIG	B
Record SNSM	OC Sport	TBC	Les Sables	HAB	B
Golden Globe Race 2018-2019	GGR Limited	1er juillet	Les Sables	HAB	B
La Trinité Cowes	SNTrinité/RORC	juillet	La Trinité	AC40, Multi 50	B
Les Sables Les Açores Les Sables	LSOVCL	17 juillet-3 août	Les Sables	Mini	B
Tour de France à la voile	ASO	2-22 Juillet	Dunkerque/Nice	Diam24	A

	Drheam cup	UNCL	21-28 juillet	La Trinité	HAB	B
	La Solitaire Urgo - Le Figaro	OC Sport	26 août – 25 septembre	TBC	FIG	A
	Trophée des Multicoques	Asso Trophée des multicoques	28-31 août	La Trinité	HAB, Multi	B
	Grand Prix Valdys	Valdys groupe	31 août - 8 septembre	TBC	Multi 50	B
	La Route du Rhum	OC Sport	4 novembre	St Malo	HAB	A

2.10.2 Limite d'âge applicable aux qualifications nationales d'arbitres (Modification du règlement des diplômes, des qualifications, des fonctions de club et des formations de la FFVoile) (vote)

Décision 9 Vote CA	Le Bureau Exécutif de la FFVoile du 18 novembre 2017 modifie le règlement des diplômes, qualifications, fonctions de club et formations de la FFVoile comme suit (modification en rouge : **Article 6 – Durée, suivi et contrôle des diplômes et qualifications de la FFVoile** **Article 6a – Durée de validité des diplômes et qualifications de la FFVoile** Les diplômes de la FFVoile sont délivrés sans durée limitée. La responsabilité de mise à niveau des compétences incombe au titulaire et, le cas échéant, au club bénéficiaire. Les qualifications ont une durée de validité limitée à 4 ans, sauf mention contraire. A partir de 70 ans, les arbitres verront le renouvellement de leur qualification passer de 4 à 2 ans. La Commission Centrale d'Arbitrage pourra ne pas renouveler la qualification nationale d'un-e arbitre âgé-e de plus de 76 ans. La Commission Régionale d'Arbitrage pourra ne pas renouveler la qualification régionale d'un-e arbitre âgé-e de plus de 76 ans. La participation à une session de recyclage périodique permet de prolonger la qualification d'une nouvelle durée de quatre ans. Le nombre de ces renouvellements n'est pas limité. Les renouvellements des arbitres sont de plus soumis aux critères de renouvellement définis par la Commission Centrale d'Arbitrage. En cas d'interruption d'activité supérieure à quatre ans avec interruption de prise de licence FFVoile, l'obligation de recyclage devient une condition préalable à la reprise d'activité.

2.10.3 Proposition de distinction d'arbitre Honoraire applicable 31 décembre 2017 (vote)

Décision 10	Le Bureau Exécutif de la FFVoile du 18 novembre 2017 décerne à Michel PERROUIN la distinction d'arbitre honoraire de la Fédération Française de Voile, et ce à compter du 1er janvier 2018.

2.11 Manuel de gouvernance : nouvelle version (vote)

Décision 11	Le bureau exécutif entérine la nouvelle version du manuel de gouvernance (document joint en annexe 3

2.12 Commission Grandes Epreuves fédérales : Agence de Communication WCS Hyères et Finale WCS Marseille (vote)

Décision 12	Le Bureau exécutif autorise pour 2018 la recherche d'une agence de communication spécifique pour la World Cup Series d'Hyères et la finale de la WCS à Marseille. Cette opération fera l'objet d'un lot spécifique soumis à l'appel d'offre « relations presse et communication » organisé en tout début d'année 2018

2.13 Désignation des représentants français à l'Eurosaf

Décision 13	Le Bureau Exécutif entérine les représentants suivants de la FFVoile au sein de l'EUROSAF : - Régis BERENGUIER – représentant officiel de la FFVoile au sein de l'EUROSAF - Loic BILLON – membre de la commission des épreuves de l'EUROSAF

3 Département Compétition Performance

3.1 Dates des Championnats de France

3.1.1 Modification dates championnat de France Minime (vote) [Voir point 3.1.2]

3.1.2 Dates des autres Championnats France Espoirs (information)

Décision 14 et Information	Le Bureau Exécutif valide les dates du Championnat de France Minimes à Martigues du 6 au 12 juillet 2018. Le Bureau Exécutif prend connaissance des dates des autres championnats France Espoir.

3.2 Positionnement du Championnat de France Espoirs 29er sur le Championnat de France Solitaire Equipage (vote)

Décision 15	Le Bureau Exécutif valide les modifications des dates du Championnat de France Espoir 29er Fille et M/M et Laser Standard M qui se courront, pour les 29er, au cours du Championnat de France Espoirs Solitaire Equipage du 18 au 24 août 2018 et pour les Laser standard, au cours du Championnat de France Espoirs Glisse du 11 au 17 août 2018.

3.3 Les Championnats de France Kite – espoirs et autres – modification des titres, des tranches d'âges, du positionnement, de l'expression, … (vote)

Décision 16 Vote CA	Le Bureau Exécutif valide le règlement des championnats de France Kiteboard 2018 (publication électronique sur le site Internet de la FFVoile le 04/12/2017 suite au vote du CA du 03/12/2017)

3.4 Championnat de France espoirs Raceboard (vote)

Décision 17 **Vote CA**	Le BE transforme pour 2018, le CF Espoir Glisse Raceboard et valide la création pour 2018 des titres de champion de France Jeune H et F Raceboard en Bic 293+. Ces championnats de France se dérouleront lors du championnat de France Raceboard des classes et des pratiques (Automne) UNANIMITE moins 1 abstention (MP Chauray)

3.5 Format du Championnat de France Jeune (vote)

Décision 18 Vote CA	Championnat de France Minime l'option retenue est la 1- 2 : *** 10 concurrents se rencontrent en « medal race » à coefficient 2 et ne pouvant pas être retirée.** Si la « medal race » ne pouvait être courue, les titres seraient décernés à partir du classement arrêté après les qualifications. Championnat de France Espoirs Glisse l'option retenue est la 2- 3 : * Les 4 premiers (concurrents/équipages) des phases de qualifications disputent une finale. Les points sont remis à zéro avant les finales. Les coureurs/équipages non qualifiés disputent un raid ou autre type de course pour classer les coureurs de la 5e place à la dernière place. Si la finale ne pouvait être courue, le classement des 4 premiers concurrents/équipages serait défini par le classement arrêté après les qualifications. Championnat de France Espoirs Solitaires Equipages l'option retenue est la 2-2 : *** Maintien du format prévu en 2017. Une seule évolution : les 2 premiers coureurs/équipages des qualifications sont directement sélectionnés pour les finales.** - Les 2 premiers (coureurs/équipages) des qualifications sont protégés en intégrant directement les finales. - Mise en place d'une demi-finale à 6 (3ème à 8ème des phases de qualification) pour attribuer les 2 dernières places en finale. Si les courses de demi-finale et/ou finale ne pouvaient être courues, les titres seraient décernés à partir du classement arrêté avant la ou les courses non courues. Championnat de France Solitaire Espoirs Solitaires Equipages - Flotte Collective Habitable l'option retenue est la 3-2 : * Remise à 0 des scores à la fin de la phase de qualification pour les ronds or et argent. Par ces choix, le BE souhaite que l'on continue à tester différents formats.

3.6 Composition de la commission Handi Valide (vote)

Décision 19	Le Bureau Exécutif valide l'évolution du Statut « d'invité permanent » du délégué des classes Handi-Valide et paravoile auprès de la Commission voile handivalide et paravoile de la FFVoile en statut de « Membre ».

3.7 Championnat de France Handi Double (vote)

Décision 20	Le Bureau exécutif accorde l'organisation du championnat de France Handivalide double sur Hansa 303 au Cercle de Voile de Bordeaux Carcans Maubuisson du 18 au 21 mai 2018.

3.8 Attribution des aides aux projets voile handivalide (vote)

Report	Décision reportée. Eventuel vote électronique ultérieur

3.9 Championnat de France Elite de Course au Large (vote)

Décision 21	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le circuit et les coefficients des épreuves inscrites au Championnat de France Elite de Course au Large 2018. Publication électronique sur le Site Internet de la FFVoile le 19/12/2017

3.10 Information groupe projet N°2 – Simplification des championnats et du calendrier (information)

Information **Décision 22**	Le Bureau Exécutif prend connaissance des réflexions effectuées pour le groupe projet n°2 relatif à l'évolution du dispositif actuel (règlements, procédures calendrier, classification, classements…) en gardant toujours à l'esprit : « PLUS DE VOILES, PLUS DE PERF ! » **Le BE recommande aux autres Groupes de travail de se caler sur le calendrier présenté suivant : Si des réformes profondes étaient validées, elles devront être approuvées selon le rétroplaning suivant :** - **Bureau Exécutif de mars, avril, mai ou juin en fonction de l'avancement.** - **Conseil des Ligues de juin,** - **Conseil d'Administration de juin pour application en 2019.**

3.11 Validation du déroulement du Championnat d'Europe de J22 durant le championnat de France des Monotypes Habitables – Grand Prix de l' Ecole Navale

Décision 23	Le Bureau Exécutif valide le déroulement du Championnat d'Europe de J22 pendant et sur le site du Championnat de France des Monotypes Habitable et sur le site du Grand Prix de l'Ecole Navale 2018.

4 Direction Technique

4.1 Suggestion du colloque des CT 2017 pour aller vers 500 000 licences et titres (information)

Information	Le bureau Exécutif prend connaissance de la suggestion faite lors du colloque des Cadres Techniques 2017 pour aller vers 500 000 licences et titres. Le BE estime qu'il y a énormément de richesse dans ce travail et remercie les participants du Colloque des Cadres. Le BE transfère le contenu au département ESE pour alimenter et approfondir la réflexion du GP 1.

4.2 Directives techniques nationales pour l'application des règlements de sélection Nacra 15 / JOJ 2018 (information)

Information	Le bureau Exécutif prend connaissance des directives techniques nationales pour l'application des règlements de sélection Nacra 15 / JOJ 2018

5 Département Economique Social Environnemental

5.1 Point statistiques licences / passeports voile 2017 (information)

Information	Le Bureau prend connaissance des Point statistiques licences / passeports voile 2017 effectués en séance.

5.2 Présentation du travail de revue d'observations mené auprès de 10 fédérations dans le cadre du groupe projet sur les titres fédéraux (information)

Information	Le Bureau Exécutif prend connaissance de la Présentation du travail de revue d'observations mené auprès de 10 fédérations dans le cadre du groupe projet 1 sur les titres fédéraux.

5.3 Présentation des flux financiers nationaux et régionaux du passeport voile 2016 et 2017 (information)

Information	Le Bureau Exécutif prend connaissance de la Présentation des flux financiers nationaux et régionaux du passeport voile 2016 et 2017.

5.4 Refonte des documents d'accompagnement du passeport voile 2018 (information sur le projet)

Information	Le Bureau Exécutif prend connaissance de l'information faite sur le projet de refonte des documents d'accompagnement du passeport voile 2018

5.5 Traitement du fichier clients des passeports voile 2016 (information)

Information	Le Bureau Exécutif prend connaissance de l'information faite sur le traitement du fichier clients des passeports voile 2016

REGLEMENT D'ATTRIBUTION DU TITRE DE MARIN DE L'ANNEE ET DU TITRE DE L'ESPOIR DE L'ANNEE

Article 1 – OBJET

1.1 – Le présent règlement a pour objet de définir les principes applicables à la désignation du Marin de l'Année, de nationalité française et licencié à la FFVoile, et à la désignation de l'Espoir de l'Année, français et licencié à la FFVoile.

Article 2 – REGLES DE SELECTION ET DE DESIGNATION DU MARIN DE L'ANNEE

Article 2.1 – Principe de sélection des nommés au titre de Marin de l'Année

2.1.1 – Sur proposition de la Commission Communication et Partenariats, les Vice-Présidents en charge du Département Compétition Performance valident la liste des nommés au titre de Marin de l'Année. Cette liste doit obligatoirement comprendre entre 2 et 8 noms répondant aux critères évoqués à l'article 1.1.

2.1.2 – La sélection des prétendants au titre se fait le 20 novembre au plus tard.

2.1.3 – Seul le skipper, et non son équipage, peut être nommé pour recevoir le titre de Marin de l'Année sauf dans le cadre d'un équipage double.

Article 2.2 – Composition du Jury du Marin de l'Année

2.2.1 – Le Jury est composé :

- D'un Président qui est désigné chaque année par la FFVoile,
- De membres appartenant à l'un des trois collèges suivants : « Journalistes et acteurs médiatiques » ; « Acteurs institutionnels » ; « Acteurs sportifs ».

Chaque collège est composé a-minima de 3 membres.

Le Jury du Marin de l'Année est constitué au maximum de 16 membres (Président compris).

2.2.2 – Si un membre du Jury ne peut pas se rendre aux délibérations, il ne pourra pas se faire représenter sauf justification dûment motivée et validée par le Président de la Fédération Française de Voile.

BANQUE POPULAIRE PARTENAIRE OFFICIEL
MARINE NATIONALE PARTENAIRE FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F, du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

Article 2.3 – Modalités d'élection du Marin de l'Année

2.3.1 – Suite à la validation de la liste des nommés par les Vice-Présidents en charge du Département Compétition Performance, celle-ci sera présentée au Jury.

2.3.2 – La réunion du Jury débutera par une période d'échanges et de débats puis chaque membre devra désigner son choix par bulletin secret.

2.3.3 – Les échanges et les débats seront animés par le Responsable du Service Communication et Partenariats qui aura aussi comme mission de veiller au respect du présent Règlement.

2.3.4 – Deux bulletins de vote supplémentaires seront ajoutés au décompte. Ces derniers prendront en compte le vote du public via internet en donnant deux voix, au premier et le cas échéant au second tour, au nommé choisi par les internautes. Il est entendu que dans l'hypothèse où le nommé choisi par les internautes n'est pas sélectionné au second tour, celui des deux finalistes qui a obtenu le plus de votes par les internautes recevra les deux voix lors du deuxième suffrage.

Le vote des internautes s'effectuera via les outils de communication de la FFVoile. Il se déroulera pendant une période minimale de 5 jours jusqu'à la veille de la réunion du Jury, 23h59.

Le résultat du vote des internautes ne sera pas transmis au Jury avant que les membres de ce dernier ne votent pour élire le Marin de l'Année.

2.3.5 – A l'issue du 1er tour, si les votes n'ont pas permis de désigner le vainqueur (+ de 50% des voix), un deuxième suffrage aura lieu pour départager les deux marins ayant obtenu le plus de voix.

Si une égalité apparait lors du premier ou du second tour, c'est le vote du public qui départagera les nommés à égalité, sachant que sera alors prise en compte l'intégralité du classement des votes du public.

2.3.6 – Le vote du Jury s'effectue en réunion plénière. Aucun vote par correspondance ne sera admis.

2.3.7 – Les délibérations du Jury doivent être impérativement gardées secrètes.

2.3.8 – Le résultat du Jury ne doit pas être divulgué avant la révélation par le Président du Jury du Marin de l'Année lors de la remise du titre.

2.3.9 – Seul le nom du skipper qui remporte le titre de Marin de l'Année, ou celui de l'équipage double victorieux le cas échéant, est communiqué lors de la remise du titre.

Article 3 – REGLES DE SELECTION ET DE DESIGNATION DE L'ESPOIR DE L'ANNEE

Article 3.1 – Principe de sélection des nommés au titre de l'Espoir de l'Année

3.1.1 – Sur proposition de la Commission Communication et Partenariats, les Vice-Présidents en charge du Département Compétition Performance valident la liste des nommés au titre de l'Espoir de l'Année. Cette liste doit obligatoirement comprendre a minima 2 noms répondant aux critères évoqués à l'article 1.1.

En outre, les nommés doivent avoir obligatoirement moins de 26 ans au 1er janvier de l'année en cours et être montés sur le podium d'une compétition internationale de référence.

3.1.2 – La sélection des prétendants au titre se fait le 20 novembre au plus tard.

Article 3.2 – Composition du Jury de l'Espoir de l'Année

3.2.1 – Le Jury est composé du Directeur Technique National, du Directeur de l'Equipe de France de Voile, du Responsable du Département Compétition Performance ainsi que de trois cadres techniques de la FFVoile.

3.2.2 – Si un membre du Jury ne peut pas se rendre aux délibérations, il pourra se faire représenter après validation par le Directeur Technique National.

Article 3.3 – Modalités d'élection de l'Espoir de l'Année

3.3.1 – Suite à la validation de la liste des nommés par les Vice-Présidents en charge du Département Compétition Performance, celle-ci sera présentée au Jury.

3.3.2 – La réunion du Jury débutera par une période d'échanges et de débats puis chaque membre devra désigner son choix par bulletin secret.

3.3.3 – Les échanges et les débats seront animés par le Responsable du Service Communication et Partenariats qui aura aussi comme mission de veiller au respect du présent Règlement.

3.3.4 – A l'issue du 1er tour, si les votes n'ont pas permis de désigner le vainqueur (+ de 50% des voix), un deuxième suffrage aura lieu pour départager les deux espoirs ayant obtenu le plus de voix.

Si une égalité apparait lors du premier ou du second tour, c'est le vote du Directeur Technique National qui départagera les nommés à égalité.

3.3.5 – Le vote du Jury s'effectue en réunion plénière. Aucun vote par correspondance ne sera admis,

3.3.6 – Seul le nom du skipper ou de l'équipage qui remporte(nt) le titre de l'Espoir de l'Année est communiqué lors de la remise du titre.

Annexe 2 RD BE 18/11/2017

2.7 DVFAT Organigramme FFVoile 2017-2020

Commissions Indépendantes

- Commission des Agents Sportifs
- Commission de Surveillance des Opérations Electorales
- Commission Nationale de Discipline
- Commission Nationale de Discipline Antidopage
- Conseil Fédéral d'Appel
- Conseil Fédéral d'Appel Antidopage
- Jury d'Appel
- Comité d'Ethique

Conseil d'Administration (36)

Bureau Exécutif (9)

Président : Nicolas HENARD

Vice-Présidents Délégués : Claire FOUNTAINE & Henry BACCHINI

Secrétaire Générale : Sylvie HARLE

Trésorier : François PITOR

Vice-Présidents Département Economique, Social et Environnemental : Marie-Pierre CHAURAY & Stéphane FRETAY

Vice-Présidents Département Compétition Performance: Corinne MIGRAINE & Jean-Pierre SALOU

Secrétaire Général Adjoint : Jean-Pierre LOSTIS

Trésorier Adjoint : Ed RUSSO

Conseil des Ligues

Conseil des Sages

Conseil des Jeunes

Invités permanents du CA :

- Alexis MINARD (Kiteboard)
- Jean-Yves LE DEROFF (ENVSN)
- Représentant de la FIN
- Paul ADAM (Président du Conseil des Présidents de Ligues)

Invités permanents du Bureau Exécutif :

- Jacques CATHELINEAU, Directeur Technique National
- Eric MARLIOT, Directeur Administratif Juridique et Financier
- Jean Pierre LOSTIS, Secrétaire Général Adjoint,
- Ed RUSSO, Trésorier Adjoint
- Régis BERENGUIER, Délégué aux Grandes Epreuves

Département Economique, Social et Environnemental

Pôle Animation - Vie des Clubs et des Territoires
Pôle Emploi – Formation
Pôle Prospective et Développement Economique

Département Vie Fédérale et Activités Transverses

Département Compétition Performance

Pôle Compétition Habitable
Pôle Compétition Voile Légère
Pôle Haute Performance (Haut Niveau Olympique & Non Olympique)

Pôle Vie Fédérale,
Pôle Activités Transverses,
Pôle Animation et Suivi des Groupes Projets

En vert dans le document, nouveautés à valider au BE du 09/11

Document de travail
V 0.40 du 09/11/2017

Département Economique, Social et Environnemental

Marie-Pierre CHAURAY & Stéphane FRETAY

Pôle Prospective et Développement Economique
Marie-Pierre CHAURAY et Stéphane FRETAY

Commission Ecoles Françaises de Voile et Structures Labellisées :
Stéphane FRETAY

Groupe Projet 06 Digitalisation :
Stéphane FRETAY

Plateforme Projets / Ressources Clubs : Stéphane FRETAY

Groupe Projet 07 Responsabilité Sociale et Environnementale - Citoyenneté : Sylvie HARLE

Labellisation Démarche Qualité Tourisme :
Jean-Claude MERIC

Pôle Emploi - Formation
Marie-Pierre CHAURAY

Groupe Projet 03 Dynamisation des Formations et Structuration de la Formation Continue des Professionnels :
Marie-Pierre CHAURAY

Commission des Litiges :
Michel DUCLOT

Pôle Animation - Vie des Clubs et des Territoires
Marie-Pierre CHAURAY et Stéphane FRETAY

Groupe projet 08 Animation des Clubs et des Territoires :
Nicolas HENARD

Groupe Projet 01 Réforme des titres fédéraux et services associés :
Nicolas HENARD

Commission Handivoile, Paravoile, Sport Adapté : Hervé ROGUEDAS

Commission Sport Santé :
Sabine LAPERCHE

Commission Voile Scolaire et Universitaire : Pierre LE BOUCHER

Commission Voile Loisir et Sportive, Mutualisation des Moyens des Clubs : Eric LIMOUZIN

Département Compétition – Performance

Corinne MIGRAINE & Jean-Pierre SALOU

Groupe Projet 08 Animation des Clubs et des Territoires : Nicolas HENARD
Commission Sportive des Clubs Compétition : Corinne MIGRAINE et Jean-Pierre SALOU
Commission Sportive des Ligues et Commission Equipe Technique Régionale : Corinne MIGRAINE et Jean-Pierre SALOU

Championnats de France et Evènements Sportifs
Groupe Projet 02 Simplification des championnats et du calendrier : Corinne MIGRAINE et Jean-Pierre SALOU
Logistique des épreuves : Henry BACCHINI

Commissions Transversales
- **Commission Calendrier et Classement : Corinne MIGRAINE et Jean-Pierre SALOU**
- **Commission Handivoile, Paravoile, Sport Adapté : Hervé ROGUEDAS**
- **Commission Sport Entreprise : Claude THOUROT**
- **Commission Glisse et Nouvelles Pratiques : Bernard MEURGEY**
- **Commission Vie de l'Athlète : Caroline LOBERT**

Pôle Compétition Habitable Commissions Spécifiques

Flotte Collective
(Match Racing; Ligue Nationale; Courses par Equipes)
Claire LEROY — **Frédérique PFEIFFER**

Interséries
Daniel PILLONS — **Rémi PERRIN**

Monotype et Inshore
Edward RUSSO — **Frédérique PFEIFFER**, **Christian SILVESTRE**

Voile Tradition et Yachting Classique
Jean-Pierre LOSTIS

Commission Course au Large, Océanique; Commission Directeurs de course au large, Réglementation Offshore :
Olivier AVRAM; Henry BACCHINI

Pôle Compétition Voile Légère Commissions Spécifiques

Commission Voile Radiocommandée
Géraldine HENRI

Pôle Haute Performance

Commission Sport de Haut Niveau
Corinne MIGRAINE et Jean-Pierre SALOU

Haut Niveau Olympique

Jean-Pierre SALOU
(Equipes de France, France Jeune, Bleuets, Pôles)

Haut Niveau Non Olympique :
Corinne MIGRAINE
(Equipes de France, France Jeune, Bleuets, Pôles)
Course au Large et America's Cup : **Henry BACCHINI**
Funboard : **Bernard MEURGEY**
Kiteboard : **Alexis MINARD**
Dispositif France Jeunes Inshore et Course au Large : **Corinne MIGRAINE, Olivier AVRAM**
Handi et Paravoile : **Hervé ROGUEDAS**

Département Vie Fédérale et Activités Transverses

Sylvie HARLE & François PITOR

Pôle Vie Fédérale
Sylvie HARLE & François PITOR

Secrétariat Général (Services Juridiques et Réglementation ; Ressources Humaines ; Communication, Partenariat et Marketing ; Financement Européen ; Gestion et Maintenance du Siège ; Adhésions et Affiliations ; Relations Institutionnelles y compris Ligues/CDVoile ; Réunions Statutaires ; [Informatique et Système d'Information : Jean- Michel SOYEZ])

Sylvie HARLE, DAJF : Eric MARLIOT

Groupe Projet 04 Réforme du Scrutin et Réforme Statutaire : Henry BACCHINI

Comptabilité et Finances : **François PITOR , Ed RUSSO**

Chargée de Mission Finances : **Marie-Thérèse LANNUZEL-JOURDAS**

Relations Internationales : **Nicolas HENARD, Jean-Luc DENECHAU**

Commission Communication et Partenariats : **Laurence MEZOU**

Groupe Projet 05 Modernisation-dynamisation de notre communication pour le développement de nos licences et des partenariats : Nicolas HENARD

Boutique FFVoile

Pôle Activités Transverses
Sylvie HARLE & François PITOR

Commission Médicale : **Hervé ROGUEDAS**

Commission Equipement et Sécurité : **Dominique SERRE**

Commission Grandes Epreuves Fédérales : **Régis BERENGUIER**

Commission Féminine : **Christine COURTOIS**

Commission de Développement et de Représentation du Kiteboard : **Alexis MINARD**

Commission Centrale d'arbitrage (CCA) : Xavier POIROT

Pôle Animation et Suivi des Groupes Projets
Sylvie HARLE & François PITOR

Groupe Projet 01 : Réforme des titres fédéraux et services associés

Groupe Projet 02 : Simplification des Championnats et du Calendrier

Groupe Projet 03 : Dynamisation des formations et Structuration de la formation continue des professionnels

Groupe Projet 04 : Réforme du scrutin et réforme statutaire

Groupe Projet 05 : Modernisation-dynamisation de notre communication pour le développement de nos licences et des partenariats

Groupe Projet 06 : Digitalisation

Groupe Projet 07 : Responsabilité Sociale et Environnementale –Citoyenneté

Groupe Projet 08 : Animation des clubs et des Territoires

Commissions Indépendantes(1/2)

Commissions Indépendantes

Commission de Surveillance des Opérations Electorales
Présidente : **Prune ROCIPON**
Membres : **Jean-MALASSIS SERIS, Claude THOUROT, Denis CLERIN, Claude DAYON**

Commission des Agents Sportifs
Présidents : **Jean-Pierre LOSTIS (titulaire), Sylvie HARLE (suppléante)**
Membre Qualifié Voile : **Cédric FRABOULET / Claude DAYON**
Membre Qualifié Juridique : **Antoine SAVIGNAT**
Membre Représentant les Associations Sportives, les Sociétés et les Organisateurs de Manifestation : **Denis HOREAU / Claire FOUNTAINE**
Représentant des Agents : **Lionel COLLIN**
Représentant des Sportifs : **Jérémie BEYOU / Xavier ROHART**
Représentant des Entraîneurs : **Christian LE PAPE / Philippe DELHAYE**
DTN : **Jacques CATHELINEAU/Guillaume CHIELINO**
Représentant CNOSF : **Jean-Pierre KARAQUILLO / Romain NOEL**

Commission Nationale de Discipline :
Président : **Antoine SAVIGNAT**
Membres : **Claude DAYON, Prune ROCIPON, Marie-Thérèse LANNUZEL-JOURDAS, Floriane CAVEL**
Suppléants : **Marc CARDON, Denis CLERIN**

Conseil Fédéral d'Appel
Président : **Jean MALASSIS SERIS**
Membres : **Justine PINON, Dominique SERRE, Daniel PILLONS, Claude THOUROT**
Suppléants : **Bernard MEURGEY, Pierre MAHAUT**

Commissions Indépendantes(2/2)

Commissions Indépendantes

Suite :

Commission Nationale de Discipline Antidopage
Président : **Antoine SAVIGNAT**
Membres : **Benoit VESSELLE (médecin), Claude THOUROT, Claude DAYON, Marie-Thérèse LANNUZEL-JOURDAS**
Suppléants : **Marc CARDON, Brigitte VIAUD (médecin)**

Conseil Fédéral d'Appel Antidopage
Présidente : **Prune ROCIPON**
Membres : **Marc BONNIER (médecin), Pierre MAHAUT, Denis CLERIN, Dominique SERRE**
Suppléant : **Claude PLOUVIET (médecin)**

Jury d'Appel
Président : **Gérard BOSSE**
Membres : **Bernard BONNEAU (membre de droit), François CATHERINE, Patrick CHAPELLE, Bernadette DELBART, Romain GAUTIER, François SALIN**
Sont invités au jury d'appel en tant que stagiaires : **Thibaut GRIDEL et Yoann PERONNEAU**

Comité d'Ethique :
à venir (avant fin 2017)

Commissions Rattachées au BE

Commissions rattachées au BE

Conseil des Sages
Président **: Bernard BONNEAU**
Membres : **Delphine VERHEYDEN, Henri MASSE, Jean-Pierre DUCLOY, Luc ASTOL, Michel GUILLEMETTE, Bernard MEURGEY**

Conseil des Jeunes
En cours de constitution

Commissions département Vie Fédérale et Activités Transverses (1/2)

Pôle Vie Fédérale

Groupe Projet 04 Réforme du Scrutin et Réforme Statutaire
Sponsor : **Henry BACCHINI**
Co-pilotes : **Philippe MEUNIER et Bernard DAVID**

Commission Communication et Partenariat
Présidente **: Laurence MEZOU**
Membres : **Jean-Pierre LOSTIS, Olivier AVRAM, François PITOR**

Groupe Projet 05 Modernisation-dynamisation de notre communication pour le développement de nos licences et des partenariats
Sponsor : **Nicolas HENARD**
Co-pilotes : **Laurence MEZOU et olivier CLERMONT**

Pôle Activités Transverses

Commission Equipement et Sécurité

Président **: Dominique SERRE**
Membres : **Frédéric BERTIN, Alexandre DAVID, Gaël BIGOT, Alain BUJEAUD, Marie-Thérèse JOURDAS, Jean-Claude LEROUX, Fabrice LEVET, Robert PANCIULLO, Guy SALLENAVE, Julie SAUVAGET, François DUSCHESNE DE LAMOTTE, Gauthier LENNE,** *en cours de constitution*

Commission Médicale

Président **: Dr Hervé ROGUEDAS**
Membres : **Dr Olivier CASTAGNA, Dr Laure JACOLOT, Dr Yves LAMBERT, Dr Jean-Yves CHAUVE, Dr William VANBIERVLIET, Dr Bernard DESTRUBE, Dr Pierre-Yves GUILLEMOT, Bertrand GUILLO , Dr Fanny MEVELLEC, Dr Anne-Lise INIZAN, Dr Eric PAREIN**
Invités : **Sabine LAPERCHE, François DUSCHESNE DE LAMOTTE**

Commissions département Vie Fédérale et Activités Transverses (2/2)

Pôle Activités Transverses

Commission Grandes Epreuves Fédérales
Cadre d'intervention: à partir du niveau européen, toutes régates des série olympiques et des classes internationales à l'exception des régates sous convention et des courses au large.
Président **: Régis BERENGUIER**
Membres : à venir (au moins 1 par façade maritime), **Christian SILVESTRE, Eric LIMOUZIN, Ode PAPAIS, Nathalie PEBEREL, Alexis MINARD** *en cours de constitution*

Commission Féminine
Présidente **: Christine COURTOIS,**
Membres : **Patricia BOYER, Hélène CARDON, Arlette COUR, Annick GAUTIER, Jean-Pierre LOSTIS, Géraldine HENRI, Frédérique PFEIFFER, Yvon POUTRIQUET, Géraldine RIGAUD**

Commission de Développement et de Représentation du Kiteboard
Président **: Alexis MINARD**
Membres : **Ode PAPAIS (Vice-Présidente), François PITOR, Sébastien BOURDON, Florent CAULIER, Julien KERNEUR, Eric PELAPRAT, Christophe BALLOIS, Yvonne FREIGANG, Anne MALLEDANT, Christophe HAMON, Stephen JONES, Nikolaz LEGUERNE**
Invité : **François DUCHESNE DE LAMOTTE**

Commission Centrale d'Arbitrage
Président **: Xavier POIROT**
Vice-Président **: Arnaud MANTE**
Membres **: Anne VADRE MALLEDANT, Jean-Luc GAUTHIER, Patrick CHAPELLE, Sybille RIVARD, Monique PARIAT, Paul Edouard DESPIERRES, Jérôme NUTTE, Hélène LA SALMONIE, Georges PRIOL, Frédéric BERTIN**

Commissions Département Economique Social et Environnemental (1/3)

Pôle Animation - Vie des Clubs et des Territoires

Groupe Projet 08 Animation des Clubs et des Territoires
Sponsor : **Nicolas HENARD**
Co-pilotes : **Valérie DARROU et Jacques CATHELINEAU**

Commission Voile Loisir et Sportive, Mutualisation des Moyens des Clubs
Président : **Eric LIMOUZIN**
Membres : en cours de constitution

Groupe Projet 01 Réforme des titres fédéraux et services associés
Sponsor : **Nicolas HENARD**
Co-pilotes : **Stéphane FRETAY et Bastien BOUCHARD**

Commission Handivoile, Paravoile, Sport Adapté
Président : **Hervé ROGUEDAS**
Vice Présidente : **Brigitte VIAUD**,
Membres : **Valérie DARROU, Marie-Claire DURAND, Grégory BOYER GIBAUD, Jérémy CHAUCHOY, Jean Yves LEROUX, Bernard DESTRUBE**

Commission Sport Santé :
Présidente : **Sabine LAPERCHE**
Membres : **Hervé ROGUEDAS,** *en cours de constitution*

Commission Voile Scolaire et Universitaire :
Président : **Pierre LE BOUCHER**
Membres : **Marianne TERTIAN-PEYROTTE, Valérie DARROU, Marie-Pierre CHAURAY, Frédéric BERTIN**

Commissions Département Economique Social et Environnemental (2/3)

Pôle Emploi - Formation

Groupe Projet 03 Dynamisation des Formations et Structuration de la Formation Continue des Professionnels

Sponsor : **Marie- Pierre CHAURAY**
Co-pilotes : **François PITOR/philippe MEUNIER et Jean–Michel HERVIEU**

Commission des litiges :
Président : **Michel DUCLOT**
Membres : **Jacques CATHELINEAU,** *en cours de constitution*

Commissions Département Economique Social et Environnemental (3/3)

Pôle Prospective et Développement Economique

Commission Ecole Française de Voile et Structures Labellisées :
Président : **Stéphane FRETAY**
Membres : en cours de constitution

Groupe Projet 06 Digitalisation
Sponsor : **Stéphane FRETAY**
Co-pilotes : **Antonin COLICHE et Julien MARTIN**

Plateforme Projets / Ressources Clubs : Stéphane FRETAY

Groupe Projet 07 Commission Responsabilité Sociale et Environnementale – Citoyenneté
Sponsor : **Sylvie HARLE**
Co-pilotes : **Denis HOREAU et Cécile VENUAT**

Labellisation Démarche Qualité Tourisme
Jean-Claude MERIC, Patrick CELTON

Commissions Département Compétition-Performance (1/4)

Relations avec les Clubs et les Territoires

Commission Sportive des clubs compétitions :
Présidents **: Corinne MIGRAINE et Jean-Pierre SALOU**
Membres : en cours de constitution
Commission Sportive des Ligues :
Présidents **: Corinne MIGRAINE et Jean-Pierre SALOU**
Membres : **Bernard MALLARET, Pierre CARAYON,** *en cours de constitution*

Groupe Projet 08 Animation des Clubs et des Territoires :
Sponsor : **Nicolas HENARD**
Co-pilotes : **Valérie DARROU et Jacques CATHELINEAU**

Championnats et Evénements Sportifs

Groupe Projet 02 Simplification des championnats et du Calendrier
Sponsor : **Corinne MIGRAINE et Jean-Pierre SALOU**
Co-pilotes : **Claire FOUNTAINE et Marc BOUVET**

Commissions Département Compétition-Performance (2/4)

Commissions pôles Compétition

Commission Nationale Match Racing
Présidente *:* **Claire LEROY**
Membres : **Marc BOUVET/Bastien BOUCHARD, Sophie FAGUET (assistée de Cédric CHÂTEAU), Christophe GUENA (assisté de Thierry POIREY et Marc REINE), Philippe MICHEL/Philippe GOMEZ**

Commission des Directeurs de Course au Large
Président *:* **Henry BACCHINI** et Vice-Président : **Christian LE PAPE**
Membres : **Marc BOUVET, Corinne MIGRAINE, Jacques CATHELINEAU, Georges PRIOL, Denis HUGUES, Gilles CHIORRI, Mathias LOUARN, Yoann RICHOMME, Jean-Luc NELIAS, Bertrand NARDIN, Laura Le GOFF, Olivier AVRAM**

Commission Interséries Habitable :
Président : **Daniel PILLONS**;
Vice-président : **Jean-Claude LEROUX** et Chargé de Mission Grandes Epreuves : **Jean MALASSIS SERIS**
Membres : Délégués OSIRIS Habitables

Commission Interséries Voile légère :
Président : **Rémi PERRIN**
Membres : **Géraldine RIGAUD,** *en cours de constitution*

Commissions Département Compétition-Performance (3/4)

Commissions pôles Compétition

Commission Invitations aux Championnats de France:
Président *:* **Serge RAPHALEN**
Membres : **Anne CHEVET, Nathalie PEBEREL, Gilles BRUNEL, Thierry CAVROIS**
Invitées : **Frédérique PFEIFFER, Ode PAPAIS**

Commission Voile Radiocommandée
Présidente **: Géraldine HENRI**
Membres : **Bernard MERLAUD, Michel BRUN, Patrice MONTERO, Marc ALBIGES, Jean-Christophe BORIES, Stéphane CESSINAS, Laurent GERBAULT, Achille CHATIN, Laurent BOURRIQUEL**

Commission course au large :
Président : **Henri BACCHINI**
Membres **: Olivier AVRAM Marc BOUVET, Christian LE PAPE, Christophe GAUMONT, Corinne MIGRAINE**

Commissions Département Compétition-Performance (4/4)

Commissions Transversales

Commission Calendrier et Classement :
Présidents : **Corinne MIGRAINE et Jean-Pierre SALOU**
Membre : **Frédérique PFEIFFER,** *en cours de constitution*

Commission Handivoile, Paravoile, sport adapté
Président : **Hervé ROGUEDAS;**
Vice Présidente : **Sabine LAPERCHE**
Membres : **Christophe BALLOIS, Christophe MARTIN, Bernard DESTRUBE, Arnaud SOULA**
Invité : **Damien SEGUIN,**

Commission Sport Entreprise :
Président *:* **Claude THOUROT**
Membres : **Thierry NOLLET, Sandrine MOURNIAC, Geneviève TESSIER, Eliane SERVE, Bernard NOUIHLAS, Roger PAOLETTI**

Commission Vie de l'Athlète :
Président *:* **Caroline LOBERT**
Membres : **Sabine LAPERCHE, Valérie DARROU, Hélène CARDON**

Commission Glisse et nouvelles pratiques :
Président *:* **Bernard MEURGEY**
Membres : **Alexis MINARD, Hélène CARDON,** *en cours de constitution*

Pôle Haute performance

Commission Sport de Haut Niveau
Président **: Corinne MIGRAINE et Jean-Pierre SALOU**
Membres : **Henry BACCHINI ; Claire FOUNTAINE ; Régis BERENGUIER ; Hervé ROGUEDAS; François PITOR**
*Président de la FFVoile (***Nicolas HENARD***) et DTN de la FFVoile (***Jacques CATHELINEAU***) membres de droit.*

MANUEL DE GOUVERNANCE DE LA FFVOILE

V 0.8 à jour au 14-11-2017

BANQUE POPULAIRE
PARTENAIRE OFFICIEL
MARINE NATIONALE
PARTENAIRE FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F, du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

SOMMAIRE

Le Mot du Président 3

Historique des modifications 4

SCHEMA DE DEPLOIEMENT 5

1 Le fonctionnement des Institutions 6

1.1 Synoptique des structures institutionnelles 6

1.2 Le Bureau Exécutif 8

1.3 Le Conseil d'administration 12

1.4 Le Conseil des Présidents de Ligues 15

1.5 Les autres organes politiques 17

1.6 Les autres instances opérationnelles 20

1.7 Règles de représentation, de mandatement et de délégation 21

2 La Gouvernance en mode Projet 22

2.1 Groupes projets 22

2.2 Composition des Groupes Projets 23

2.3 Les règles de communication dans le cadre des Groupes Projets 24

2.4 La Feuille de route des Groupes Projets 25

2.5 Méthode 25

3 Les outils de pilotage des projets ou des commissions 26

3.1 La Feuille de route 26

3.2 Le reporting 28

3.3 Le suivi budgétaire 28

LE MOT DU PRESIDENT…

La Gouvernance qui est proposée pour l'olympiade 2017-2020 s'appuie sur les instances politiques traditionnelles (Conseil d'Administration [CA], Bureau Exécutif [BE]) et les ressources habituelles (élus et permanents) mais se veut dans le même temps résolument novatrice pour accompagner le projet politique validé par les clubs FFVoile.

Ainsi le CA devient la pierre angulaire de l'organisation mise en place. Au côté des missions impératives conférées par nos textes statutaires et réglementaires, le CA détermine d'une part les axes politiques majeurs de l'olympiade mais devient également et d'autre part, une structure de production des objectifs stratégiques et cela tout au long du mandat.

Le CA est également un organe de contact permanent et régulier avec les structures affiliées par le biais des administrateurs FFVoile et il veille au suivi des engagements généraux pris auprès de ces structures

Le BE quant à lui est une émanation du CA, et devient une véritable interface entre le CA et les structures/ressources opérationnelles pour faciliter la prise de décisions et la mise en œuvre des actions.

Il reporte très régulièrement au CA de l'avancement des actions répondant aux axes politiques.

Le déploiement des objectifs opérationnels, répondant aux axes politiques déterminés par le CA, se fera au sein de chaque département. Ces derniers reportent très régulièrement au BE de l'avancement des objectifs opérationnels au travers des actions mises en place et évaluées, l'ensemble répondant aux axes et objectifs politiques fixés par le CA

Le déploiement des plans d'actions pour répondre aux objectifs opérationnels aura lieu à plusieurs niveaux :

- Au sein des départements et de leurs commissions
- Au sein de groupes projets transversaux quand il s'agit de sujets fondamentaux au niveau du projet de politique fédérale et/ou nécessitant un fonctionnement et une réflexion collective. A titre d'exemple, nous pouvons citer le développement de la digitalisation ou la simplification des championnats de France et du calendrier ou encore la réflexion autour de la mise en place de nouveaux titres fédéraux…..

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Date	Version	Principales modifications	Diffusion
Juin 2017	V0.1 à V06	Version de travail	
23/06/2017	V0.7	Version complète validée par le CA	BE puis CA, site FFVoile
14/11/2017	V0.8	Modifications diverses : 1.1 : mise à jour organigramme politique 1.2 : Modifications des délais de préparation d'un BE 1.4 : Conseil des Présidents de Ligues (organisation) 1.7 : règles de fonctionnement pour les représentations externes 2 : précisions sur les GP : liste des Groupes, fonctionnement, possibilité de modifier le brief en cours de mandat	BE

SCHEMA DE DEPLOIEMENT

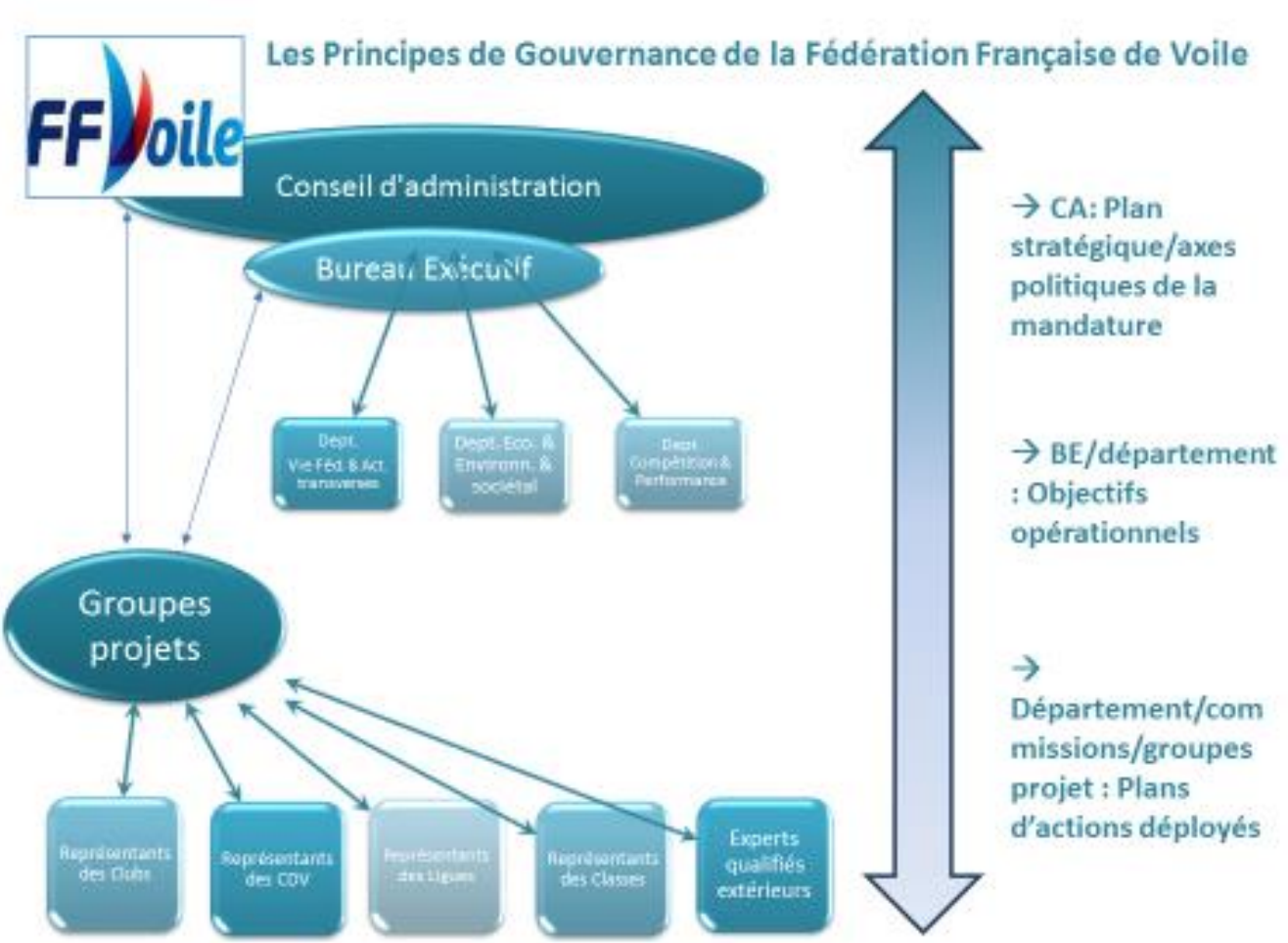

1 Le fonctionnement des Institutions

1.1 Synoptique des structures institutionnelles

Dans le cadre de ce nouveau mandat, la FFVoile s'organise autour :

- des instances décisionnaires (CA et BE),
- des instances consultatives et de propositions (Conseil des Présidents de Ligue, commissions),
- des instances opérationnelles (Départements, Réunions de directions, services)

1.1.1 Organigramme politique

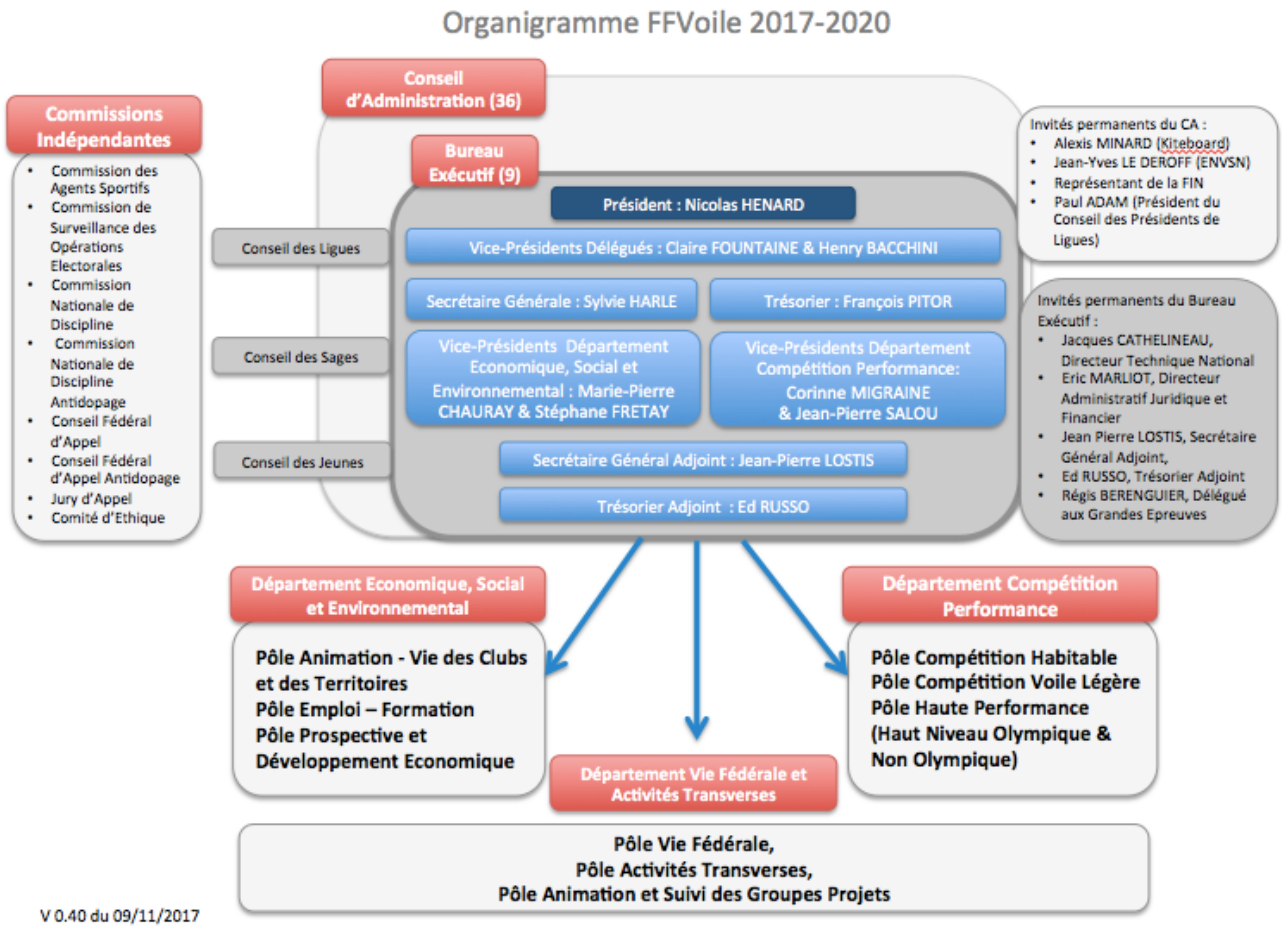

L'organigramme politique prévoit au côté des CA et BE :

- les départements qui seront au nombre de 3 :
  - Département Vie Fédérale et Activités Transverses (DVFAT)
  - Département Economique, Social et Environnemental (DESE)
  - Département Compétition Performance (DCP)

- Les commissions qui seront soit :
  - Indépendantes
  - Rattachées aux départements

- Un comité des sages dont le rôle sera essentiellement d'accompagner la FFVoile dans ses réflexions stratégiques de long terme.
- Un Conseil des jeunes, appelé à contribuer à un certain nombre de champs de réflexion que la Fédération souhaite conduire, notamment dans les sujets de réforme (ex : Digitalisation).

Les responsables élus des départements devront proposer à la validation du BE les thématiques à traiter au sein du département, les commissions à constituer ainsi que la composition de l'équipe avec laquelle ils souhaitent travailler y compris au sein des commissions.

Ils proposeront enfin le champ (périmètre) d'intervention et de responsabilité de chaque entité (département, commissions,) dépendant de leur domaine de compétence et une fois validé par le BE ce champ correspondra à la délégation de pouvoir dans laquelle l'entité est autorisée à agir.

Ces entités devront néanmoins rendre compte des résultats des actions et des objectifs opérationnels atteints (ou pas) sur des périodicités à décider (tous les ans au minimum par exemple et/ou dans le timing fixé dans le projet initialement)

Les responsables élus des départements devront également proposer à la validation du BE les objectifs opérationnels répondant aux axes politiques déterminés par le CA.

1.1.2 Organigramme opérationnel

Au côté de l'organigramme politique, est mis en place un organigramme opérationnel intégrant les deux directions et comprenant les permanents de la FFVoile.

Ces permanents devront en particulier être au service du déploiement du projet collectif au niveau opérationnel soit dans leur unité de travail soit par la participation aux groupes projets dans lesquels ils seront intégrés.

Ils seront en particulier à l'écoute des structures fédérales dans le but d'une part de faire remonter les remarques/désiderata des structures et d'autre part d'y apporter des réponses.

Ils sont également au service de la recherche de solutions pour contribuer à l'atteinte des objectifs opérationnels et des actions mises en œuvre pour y répondre.

1.2 Le Bureau Exécutif

1.2.1 Participants – invités - périodicité

Il se compose, hors les membres élus du BE et les deux directeurs, des invités permanents désignés par le BE conformément au RI de la FFVoile dont notamment le Secrétaire Général Adjoint, le Trésorier Adjoint et le Délégué aux Grandes Epreuves Fédérales.

Sur décision du président/de la Secrétaire Générale, les permanents responsables des départements pourront ponctuellement assister au Bureau Exécutif, ainsi que les permanents/experts/élus pour les sujets de leur compétence. Il est entendu que les invités autres que les invités permanents ne seront autorisés à intervenir dans les débats qu'à l'invitation du président ou de la Secrétaire Générale.

Le BE se réunit normalement une fois par mois (excepté pendant la période des congés d'été et éventuellement en décembre).

La Vie Fédérale communiquera aux élus et invités permanents du BE ainsi qu'aux chefs de service de la FFVoile avec copie à l'adresse mail (liste de diffusion) « siège », les dates de ces réunions, charge à l'ensemble de l'exécutif de suivre le rétro planning et de respecter les procédures pour envoi des documents au BE en temps et en heure.

1.2.2 Processus de préparation

Au cours du processus de préparation d'un BE, les chefs de service et les élus concernés reçoivent un mail d'un personnel de la Vie Fédérale, avec copie à l'adresse mail (liste de diffusion) « siège », pour leur communiquer la date limite d'inscription des points à l'Ordre du jour (ODJ) et de la transmission des documents.

La transmission des points de l'ODJ et des documents du BE a lieu (dans les délais impartis) par les responsables techniques des départements/commissions (ou des permanents mandatés par eux) après accord de leurs élus.

1.2.2.1 Ordre du jour

Tout sujet traité en BE doit être inscrit à l'ordre du jour qui est arrêté par le président après consultation de la Secrétaire Générale sur proposition des Vice-Présidents chargés des départements/Chefs de services de la FFVoile et/ou des Vice-Présidents Délégués.

Tous les points traités en BE font obligatoirement l'objet :

- de résolutions écrites comprenant un argumentaire et une proposition de décision rédigée pour tous les sujets nécessitant une décision,

- d'un argumentaire écrit présentant a minima l'avancement des sujets, les problématiques rencontrées, les partis pris pour les sujets traités par les groupes projets ou les départements en réponse aux objectifs stratégiques du CA et objectifs opérationnels des départements
- d'une note écrite de présentation pour toute information
- de relevés de décision ou relevés des points écrits. En cas de présentation orale sans note technique (exceptionnel), le responsable aura pour obligation de transmettre à la Vie Fédérale les informations à inscrire dans le relevé de décisions. En cas d'absence de transmission de ces informations, le point sera soit noté comme n'ayant pas été traité, soit noté comme simple « information donnée au BE ».

L'unique exception à la nécessité d'un écrit est le cas de sujets confidentiels, qui peuvent être présentés oralement sans écrit préalable, après accord du président (via la validation de l'ordre du jour).

1.2.2.2 Typologies de sujets traités en BE

Le BE est amené à traiter différents types de sujets :

- les sujets nécessitant une décision du BE de par la réglementation en vigueur (VOTE). La soumission comprendra un argumentaire décrivant le contexte du point à voter et une résolution à voter en BE ;
- les sujets du domaine de compétence du CA pour présentation préalable en BE (VERIFICATION). Dans ce cas, la résolution qui doit être votée en CA est présentée lors d'un BE précédent pour vérification ;
- le contrôle des sujets traités par les groupes projets dans le respect des objectifs stratégiques du CA et des objectifs opérationnels des départements (REPORTING) ;
- le contrôle des délégations de pouvoir accordées aux départements dans le cadre de l'action de « rendre compte » des départements (REPORTING) ;
- Les sujets politiques, stratégiques, transversaux soumis à débat/échange (DEBAT). Il doit être adressé au BE un argumentaire exposant le sujet, identifiant les points de débat et de lancement de la discussion ou les questions soumises au BE ;
- les points d'information ou les compte-rendu/retours d'événements/épreuves à partager avec les membres du BE (INFORMATION). Ce point d'information devra faire l'objet d'une note écrite qui ne sera pas forcément présentée/traitée au BE (pour éviter de l'alourdir) sauf explication demandée par un membre du BE. En cas de question de la part d'un membre du BE qui conduirait à un nécessaire débat, il peut être décidé de reporter au BE suivant le point à l'ODJ pour le traiter en profondeur et répondre aux questions posées.

Tous les autres sujets non traités par le BE, dont les affaires courantes et urgentes, sont nécessairement du domaine de responsabilité des réunions de direction ou des départements dans le cadre des délégations conférées par le BE.

Le BE peut être amené à se réunir en comité restreint comprenant uniquement les élus et les deux directeurs pour les sujets de nature confidentielle, touchant au personnel ou pour tout sujet jugé comme tel.

Chaque document envoyé pour étude en séance doit donc préciser s'il est transmis au BE pour décision (**VOTE**), pour information, pour **VERIFICATION** (avant passage en CA), pour point d'étape/**REPORTING**, pour débat/échange (**DEBAT**) ou comme simple point d'**INFORMATION**.

Chaque commission ou groupe projet fait l'objet, en BE, d'un point reporting/avancement de travaux, sous un format dont un modèle figure au § 3.1 du présent manuel.

Les responsables des départements, commissions, groupes projet devront demander l'inscription à l'ODJ du BE, de ces points reporting/avancement. Néanmoins une gestion centralisée des dates de reporting prévues dans chaque feuille de route sera réalisée par le Département Vie Fédérale et Activités Transverses pour inscription à l'ODJ du BE.

Par ailleurs, il est demandé à chaque responsable (de département) d'établir chaque année (début janvier) le planning des sujets à passer au vote du CA et/ou du BE (pour l'ensemble des items de son département et des commissions dépendantes de son département) afin de pouvoir établir ensuite le planning général annuel de la FFVoile.

Un point « Questions diverses » sera prévu en fin d'ordre du jour pour intégrer, de manière exceptionnelle, et avec accord du Président, des points de dernière minute.

1.2.2.3 Mini site – mise à disposition des documents – délais à respecter

Les ordres du jour, les compléments d'ordre du jour ainsi que les documents supports des résolutions sont enregistrés sur le mini site privé dédié au BE **au plus tard 5 jours avant la réunion du BE** et autant que faire ce peut un nombre de jours supérieur comprenant un WE pour les documents volumineux nécessitant un travail de lecture important, afin de laisser un temps suffisant à chaque membre du BE pour lire les documents et préparer son intervention. Il est souhaitable que les membres du BE transmettent leurs questions en amont de la réunion afin de permettre la préparation de la réponse.

Un mail est adressé aux membres du BE par la salariée attachée à la Vie Fédérale pour les prévenir de chaque enregistrement sur le site dédié (http://wss.ffvoile.org/BE_2017_2021).

Les documents supports pourront également être adressés par mail en cas d'urgence puis enregistrés sur le mini site dédié.

Afin de pouvoir télécharger en bloc ces documents et de faciliter la lecture des documents PDF, un dossier zippé est également mis en ligne.

Pour respecter les délais ci-dessus, il est donc demandé à l'ensemble de l'exécutif d'adresser à la Vie Fédérale (fanny.gastineau@ffvoile.fr):

- les projets de sujets à inscrire à l'ordre du jour : 9 jours avant la réunion du BE ;
- les documents d'accompagnement (impérativement en format Word et non en PDF), 8 **jours avant la réunion du BE** en précisant **très clairement** à quel point de l'ODJ le document se rapporte.

Une exception à cette règle concerne le point (DVFAT) prévu, à chaque BE, sur les licences : L'arrêté des chiffres est effectué dans les derniers jours précédant le BE afin de refléter une situation la plus actuelle possible.

Une seconde exception concerne les éléments imprévus dans les délais impartis, qui peuvent, après accord du Président, être intégrés dans l'Ordre du Jour.

Lorsque le Bureau Exécutif se tient la veille du CA, le BE de la veille ne traite pas, sauf exception, des sujets traités le lendemain au CA. Aucun sujet ne peut normalement être présenté devant le CA sans avoir été présenté au BE soit par le biais de son inscription à l'ordre du jour du BE, soit par la validation par le BE des relevés de points de la réunion de direction, les sujets inscrits au CA devront alors être traités au BE précédent.

En cas d'urgence appréciée par le président (art 33 du RI), le BE peut délibérer au moyen de télécopies ou de courriers/formulaires électroniques.

1.2.3 Restitutions - publications

Les relevés de décisions seront réalisés par la Secrétaire Générale/le Secrétaire Général adjoint et diffusés au BE, aux permanents et à l'exécutif dans les 15 jours suivant la réunion (sauf cas exceptionnel) au format PDF.

En attendant la rédaction et la diffusion, il est recommandé aux élus du BE de se rapprocher de leurs chefs de service pour les informer des décisions les intéressant et prises par le BE.

Il est rappelé que les textes ou décisions pourront faire l'objet d'une publication électronique sur le site Internet de la FFVoile au plus tôt le lendemain de la réunion du BE. Les départements doivent se rapprocher du service juridique en cas de nécessité d'une publication électronique urgente.

Les relevés de décisions du BE préciseront les sujets traités par le BE à soumettre au CA (mention « vote CA ») Le relevé mentionnera également la date de publication électronique (et donc d'entrée en vigueur) des décisions prises lorsque celles-ci sont antérieures à la publication du relevé.

Les décisions du BE qui n'ont pas à passer à la validation du CA, seront publiées électroniquement sur le site Internet ou par le biais de la publication électronique du relevé de décision.

Il est à noter que les secrétariats des départements Fédéraux auront en charge d'informer les responsables des commissions ou personnes ressources rattachées à leurs départements de la publication électronique de ces relevés de décisions ou des décisions directement.

Ces relevés seront notifiés aux réseaux FFVoile et au grand public par l'intermédiaire du site Internet de la FFVoile (via la publication électronique).

Il est également prévu que des temps d'échange collectifs soient organisés entre 2 BE. Ils pourront prendre la forme de point de synchronisation hebdomadaire, à jour/heure fixe, auquel chaque membre du BE pourra participer, ou pas, selon ses dispos, et avec un ODJ restreint, pour que la réunion, sauf sujet nécessitant plus de temps, ne dure pas plus de 45 mn. Le reste de échanges se fait ensuite par conversations directes.

Très exceptionnellement, il pourra être demandé au président de déroger à l'ensemble des règles du chapitre 1.2.

1.3 Le Conseil d'administration

1.3.1 Participants – invités - périodicité

Outre les administrateurs, les deux directeurs sont invités au CA par le président. D'autres invités permanents peuvent être désignés par le CA et en particulier pour cette mandature Alexis Minard au titre du représentant du Kiteboard, le directeur de l'ENVSN et le représentant de la FIN (Fédération des Industries Nautiques). Le président a loisir de compléter cette liste de toute personne qu'il souhaite inviter, ponctuellement ou régulièrement

Lors de ces réunions, les permanents responsables des départements pourront éventuellement assister ainsi que, en tant que de besoin apprécié par le Président ou la Secrétaire Générale, les permanents/experts/élus pour les sujets de leur compétence, étant entendu que les invités autres que les invités permanents y compris les directeurs, ne seront autorisés à intervenir dans les débats qu'à l'invitation du Président ou de la Secrétaire Générale.

Le CA se réunit au minimum quatre fois dans l'année à des dates à fixer en avance si possible (problématique des plannings, des hôtels…) : période de fin février/début Mars ; fin juin ; septembre et début décembre et de préférence à jour fixe mais en alternant jour de semaine et le WE.

La Vie Fédérale communiquera aux élus et invités permanents du CA ainsi qu'aux chefs de services de la FFVoile avec copie à l'adresse mail (liste de diffusion) « siège », les dates de ces réunions de CA, charge à l'ensemble de l'exécutif de suivre le rétro planning de préparation et de respecter les procédures pour envoi des documents au CA en temps et en heure.

1.3.2 Processus de préparation

Au cours du processus de préparation d'un CA, les chefs de service et les élus concernés reçoivent un mail d'un personnel de la Vie Fédérale avec copie à l'adresse mail (liste de diffusion) « siège », pour leur communiquer la date limite d'inscription des points à l'Ordre du jour (ODJ) et de la transmission des documents.

La transmission des points de l'ODJ et des documents du CA a lieu (dans les délais impartis) par les responsables techniques des départements/commissions (ou des permanents mandatés par eux) après accord de leurs élus.

L'ensemble du domaine d'intervention du CA est déterminé par les textes statutaires ou réglementaires de la FFVoile. Le BE peut néanmoins souhaiter saisir et interroger le CA sur toute question.

Les sujets d'information du BE seront traités en séance dans le point « questions du CA au BE et informations du BE».

1.3.2.1 Ordre du jour

Tout sujet traité en CA doit être inscrit à l'ordre du jour. Les ordres du jour sont arrêtés par le président après consultation de la Secrétaire Générale sur proposition des Vice-présidents chargés des départements/chefs de service de la FFVoile et/ou des Vice-Présidents Délégués. L'ordre des sujets est fixé par le président.

Toutes les propositions et résolutions soumises au vote devront être rédigées, validées par le Bureau Exécutif et adressées aux membres du CA dans les délais prévus.

Un point Réponses aux questions posées au BE permet d'intégrer les sujets ayant fait l'objet de questions posées au BE de la part des membres du CA.

Un point « Questions diverses » sera prévu en fin d'Ordre du jour pour intégrer, de manière exceptionnelle, et avec accord du Président, des points de dernière minute.

Tous les points traités en CA font obligatoirement l'objet :

- de résolutions écrites comprenant un argumentaire et une proposition de décision pour tous les sujets nécessitant une décision,
- d'un argumentaire écrit présentant les problématiques, les enjeux, les tenants et aboutissants pour les sujets stratégiques ou à enjeu politique,
- d'une note écrite de présentation pour toute information.

Aucun sujet ne peut donc normalement être abordé devant le CA sans avoir une base écrite.

1.3.2.2 Mini site – mise à disposition des documents – délais à respecter

Afin d'apporter un maximum de sérénité dans les débats et permettre à chacun de prendre pleinement connaissance des dossiers à discuter, les ordres du jour et documents seront enregistrés sur un mini site privé dédié au CA, **7 jours avant la réunion du CA** autant que faire ce peut afin de laisser un temps suffisant à chaque administrateur pour lire les documents et préparer son intervention/ses questions. De même, il est souhaitable que les administrateurs puissent transmettre leurs questions en amont de la réunion afin de permettre la préparation de la réponse. Un mail sera adressé aux membres du CA par la salariée attachée à la Vie Fédérale pour les prévenir de chaque enregistrement sur le site dédié.

En séance, il n'y aura pas, a priori, de présentation des documents adressés (sauf incompréhension des administrateurs) et seule la résolution soumise au vote sera lue, après :

- réponses aux éventuelles questions formulées en amont ;
- discussion et débat s'il y a lieu ;

Ces documents pourront également être adressés par mail en cas d'urgence puis enregistrés sur le mini site dédié.

Afin de pouvoir télécharger en bloc ces documents et de faciliter la lecture des documents PDF, un dossier zippé est également mis en ligne.

La Vie Fédérale communiquera les dates des réunions (CA, BE, CL), charge à l'ensemble de l'exécutif de suivre le rétro planning et de respecter les procédures pour envoi des documents au CA en temps et en heure.

Il est donc demandé à l'ensemble de l'exécutif d'adresser à la Vie Fédérale (fanny.gastineau@ffvoile.fr) les projets de sujets à inscrire à l'ordre du jour et les documents d'accompagnements (impérativement en format Word et pas en PDF), si possible **12 jours avant la réunion du CA**.

En cas d'urgence appréciée par le président (art 25 du RI), le CA peut délibérer au moyen de télécopies ou de courriers/formulaires électroniques.

1.3.3 Principes régissant les débats

Lors des réunions, après la présentation de chaque sujet inscrit à l'ODJ, un débat s'instaure pendant lequel chaque administrateur pourra s'il le souhaite disposer d'une à deux prises de parole maximum par sujet. L'intervenant principal quant à lui fera une réponse d'ensemble sur les questions et remarques.

1.3.4 Restitutions - publications

Les relevés de décisions seront réalisés par la Secrétaire Générale / le Secrétaire Général Adjoint et diffusés au CA, permanents et exécutif de la FFVoile dans la mesure du possible dans les 15 jours suivant la réunion au format PDF (pour éviter toute modification du relevé de décisions).

En attendant sa rédaction et sa diffusion, il est demandé aux élus du BE de se rapprocher de leurs chefs de service pour les informer des décisions les intéressant et prises par le CA.

Ce relevé sera notifié, une fois validé par le CA, aux permanents et à l'exécutif, aux réseaux FFVoile et au grand public par l'intermédiaire du site Internet de la FFVoile

Il est à noter que les secrétariats des départements Fédéraux auront en charge d'informer les responsables de commissions ou personnes ressources rattachées à leurs départements de la mise en ligne de ces relevés de décisions.

Il est rappelé que les textes ou décisions feront l'objet d'une publication électronique sur le site Internet de la FFVoile le lendemain (sauf exception) de la réunion du CA. Les départements doivent se rapprocher du service juridique en cas de nécessité d'une publication électronique urgente pour s'assurer du respect du calendrier de la publication.

Le relevé mentionnera également la date de publication électronique (et donc d'entrée en vigueur) des décisions prises lorsque celles-ci sont antérieures à la publication du relevé.

Un PV des décisions du CA sera réalisé sous le contrôle de la Secrétaire Générale/ du Secrétaire Général Adjoint de la FFVoile et adressé au CA. Chaque département/commission ayant demandé l'inscription de points à l'Ordre du jour contribuera à la rédaction du PV/relevé de décisions pour ses points, charge à la Secrétaire Générale/au Secrétaire Général adjoint d'harmoniser l'ensemble et de rédiger les parties générales.

Très exceptionnellement, il pourra être demandé au président de déroger à l'ensemble des règles du chapitre 1.3.

1.4 Le Conseil des Présidents de Ligues

1.4.1 Participants – invités - périodicité

Sauf exception, le Conseil des Ligues (CL) pourra se réunir avec la même fréquence et en amont du CA, soit quatre fois dans l'année.

Les réunions sont ouvertes, pour une plus grande richesse des échanges, chaque Président de Ligue pouvant inviter les spécialistes élus ou techniciens de sa ligue (2 ou exceptionnellement 3, pour ne pas dépasser un nombre de 30 représentants). Cette ouverture permet de disposer autour de la table d'une forte représentation des acteurs de terrain.

Afin d'accroître l'efficacité du rassemblement et la diminution des coûts de déplacement, il est suggéré d'adjoindre en amont du CL des réunions des commissions de l'Exécutif.

1.4.2 Organisation

Pour permettre une meilleure efficacité, un temps d'échanges suffisant mais aussi développer la convivialité et tisser des liens indispensables entre les différents participants et également limiter le nombre de nuits prises en charge par la FFVoile ou les ligues, les Conseils des Présidents de Ligues, sauf exception, se dérouleront du vendredi 14 h au samedi avec fin entre 14 et 16 h suivant la richesse des échanges.

1.4.3 Thématiques traitées et programmation annuelle

Les grands sujets à aborder, en relation directe avec les chantiers mis en oeuvre par l'équipe fédérale, peuvent être classés en 4 grands thèmes :

- Le domaine compétitif : l'animation sportive dans les territoires, la détection, les circuits de compétitions, les championnats…
- Le domaine économique, social et environnemental : Les forces humaines, la découverte de la pratique, le tourisme et la voile, les nouvelles pratiques…
- Les grandes évolutions fédérales : la refonte des titres fédéraux, l'évolution des statuts…
- L'administration et les bonnes pratiques : Les informations relatives aux AG FFVoile, la communication sur des expériences territoriales…

Sauf besoin imposé par des contraintes autres, la programmation proposée pour les thématiques est la suivante :

- Période février/mars : administration et bonnes pratiques
- Période mai/juin : domaine compétitif

- Période septembre : les grandes évolutions fédérales
- Période octobre/novembre : domaine ESE

Il a par ailleurs été décidé d'avoir, à chaque CL, et outre les sujets proposés par les participants, un temps dédié au traitement d'une thématique spécifique identifiée en amont de la réunion.

1.4.4 Processus de préparation

Un avis de réunion est envoyé 15 jours avant la rencontre pour recueillir les propositions de sujets à aborder en séance.

L'ordre du jour est envoyé 7 jours avant la réunion.

Le Compte-rendu est rédigée dans les 2 semaines au plus tard après la réunion.

Après la réunion, les propositions sont traitées par l'équipe technique et administrative de la FFVoile pour faire l'objet de propositions au Conseil d'administration suivant.

1.5 Les autres organes politiques

1.5.1 Les Départements

Chaque département dispose d'un champ de compétences et domaines d'intervention identifiés dans lesquels leurs responsables élus et techniques peuvent agir dans le cadre et la limite des délégations de pouvoir/signatures qui leurs sont accordées par le BE.

Cela leur permet d'agir en toute autonomie dans leur domaine d'intervention sans en référer aux organes décisionnaires (AG, CA, BE) et dans la limite d'éventuelles prérogatives de groupes de projets.

Chaque département doit rendre compte devant le BE du résultat des objectifs opérationnels (conséquence des actions menées) dans le cadre d'une périodicité à déterminer.

Chaque action/projet des départements de la FFVoile devra impérativement mettre en exergue le ou les objectifs (politiques et opérationnels) auquel(s) elle/il répond.

Pour les thématiques traitées par le biais d'un groupe projet et qui relèvent habituellement du domaine d'intervention d'un département, il est entendu que l'action du département doit être mise en retrait/stand-by le temps du traitement collectif/transversal des thématiques par le groupe projet.

Toute difficulté sera tranchée par le BE.

1.5.1.1 Le département de la Vie Fédérale et des Activités Transverses

Le Département Vie fédérale et Activités Transverses regroupe 3 « pôles » :

- Le pôle « Vie Fédérale », qui correspond à « l'Administration », englobe un ensemble de services transversaux à la structure fédérale (services informatique, juridique, communication/ partenariat/marketing, licences/adhésion, Ressources humaines, comptabilité/finances, généraux/gestion du siège, affiliations et licences,….) apportant une expertise/un service au profit notamment des départements/commissions et gérant l'ensemble de la structure fédérale. Dans la plupart des cas, ces services exercent leur activité indépendamment de toute commission. La Vie fédérale gère également le volet réunions et relations institutionnelles (ligues/CDVoile) pour la partie statutaire.
- Le pôle « Activités Transverses » accueille un ensemble de commissions ou missions non administratives, à portée transverse : commission médicale, Equipement sécurité, Grandes épreuves fédérales, commission féminine, Commission de Développement et de Représentation du Kiteboard, etc1..

[1] Après vote le 23 juin par le CA de la modification du Règlement de la Commission Centrale d'Arbitrage, celle-ci sera rattachée directement au Département Vie fédérale et Activités Transverses.

- Le pôle « Groupes Projets » accueille les projets stratégiques identifiés au cours de la mandature.

1.5.1.2 Le Département Economique, Social et Environnemental

Ce département a en charge le développement, la relation avec les clubs et les écoles, l'animation de base, la rénovation des titres et licences, la formation, …

Il est composé de 3 pôles :

- Animation - Vie des Clubs et des Territoires
- Emploi – Formation
- Prospective et Développement Economique

1.5.1.3 Le Département Compétition Performance

Ce département regroupe les domaines de la compétition (toutes pratiques habitable ou voile légère confondues), et le Haut Niveau.

Il est composé de 3 pôles thématiques englobant des commissions spécifiques :

- Compétition Habitable ;
- Compétition Voile Légère ;
- Haute Performance ;

Il comprend également des pôles « transverses » :

- Relations avec les Clubs et les Territoires ;
- Championnats de France et Evènements Sportifs ;
- Commissions Transversales.

1.5.2 Les commissions

Les commissions sont de deux types.

- statutaires ou réglementaires et leur domaine d'intervention et leur mode de saisine sont d'ores et déjà définis et encadrés (par un texte).
- Dépendantes de la volonté politique du BE de la FFVoile, ou de celle des départements.

  Elles disposent d'un rôle d'étude et de proposition.

  Pour l'ensemble des commissions, les calendriers des réunions et des colloques sont impérativement soumis à l'approbation du BE (l'absence d'information du BE entraînera le non remboursement des frais occasionnés pour cette réunion) et les ordres du jour des

réunions préalablement communiqués aux responsables politiques des départements dont elles dépendent.

Comme détaillé dans le § 3, dans le cadre de nouvelles procédures de gouvernance, chaque responsable de commission est invité à fournir, en début de mandature, un document « Feuille de Route » décrivant sa finalité et son périmètre d'intervention (le « brief »), ses principaux objectifs, les indicateurs de mesure de ces objectifs et un budget prévisionnel.

Il est également demandé aux responsables de commissions de rendre compte aux responsables des départements dont ils dépendent en fournissant :

- une note de synthèse sur les débats et propositions de chaque réunion afin de s'assurer que le travail des commissions réponde bien aux axes stratégiques du mandat et puisse être contrôlé par les départements concernés ;
- Un reporting sous forme de mise à jour de la Feuille de Route, qui sera produit régulièrement pour le BE et le CA ;

Ces documents seront archivés dans des espaces de stockage dédiés.

Un modèle de Feuille de route est proposé et présenté au § 3.1.

1.6 Les autres instances opérationnelles

En dehors des instances statutaires décisionnaires et de proposition, la FFVoile est également organisée de façon opérationnelle autour notamment des permanents affectés aux différentes missions et des responsables de l'exécutif comprenant les responsables politiques.

L'organigramme opérationnel fait apparaître deux directions :

- une direction sportive
- une direction administrative, juridique et, financière.

La prise de décision efficace et le nombre de sujets importants nécessitent une organisation impliquant une forte délégation au niveau des différentes strates de l'association.

Le cadre de cette délégation doit être clair, précis et écrit. Le titulaire de la délégation doit bien sûr rendre compte de sa délégation régulièrement et quand il l'estime nécessaire.

La délégation implique que le titulaire est un point de passage obligé et que les autres responsables ne peuvent le contourner sauf à lui retirer sa délégation.

La Réunion de Direction : Composé a minima du Président, des deux directeurs et éventuellement de leurs adjoints ou de toute personne souhaitée, elle se réunit tous les quinze jours à jour fixe pour faire le point des dossiers en cours sur le périmètre des deux directeurs. Des décisions sont prises dans le cadre de cette cellule, ce qui permet de désengorger les instances décisionnaires ou l'exécutif. Ces décisions devront être communiquées en interne et aux instances fédérales par note écrite ce qui permettra aux instances de réagir si besoin.

La réunion des chefs de service : elle rassemble tous les chefs de services autour des deux directeurs et permet tous les 15 jours de faire le point sur les dossiers en cours afin de faire le lien avec les organes politiques.

Un relevé des points est systématiquement réalisé.

Les Services : Il s'agit d'entités fédérales transversales à l'ensemble de la structure et apportant une expertise dans leur domaine. Ils sont composés de permanents et éventuellement d'un responsable politique (référent) à leur tête.

Les travaux des services devront faire l'objet de points d'étape une fois par an devant le BE soit par note écrite ou par intervention devant le BE afin de confirmer les orientations prises et les priorités données. Ce rapport pourra intégrer le rapport d'activité annuelle adressé à l'AG

Exemples de services du mandat 2017–2020 : Licences/adhésions, juridique, informatique, communication/partenariat/marketing, comptabilité/finances, ressources humaines, généraux et gestion du siège, ……

1.7 Règles de représentation, de mandatement et de délégation

1.7.1 Représentation externe

Le BE peut désigner, au cours de l'olympiade, des personnes physiques chargées de représenter la FFVoile dans des organismes extérieurs (à visée internationale ou nationale).

Cette représentation peut être rattachée au BE ou à un département/une commission sur décision du BE. Un tableau des représentations est mis en place.

La représentation implique qu'un reporting soit effectué régulièrement par le délégataire.

A ce titre les représentants seront informés qu'ils doivent transmettre régulièrement à la Secrétaire Générale de la FFVoile, les dates, Ordres du jour et synthèses (y compris les documents à leur disposition) des réunions de ces organismes extérieurs. Ces informations seront à communiquer en format électronique à l'adresse suivante : organismes.exterieurs@ffvoile.fr. Ces documents seront archivés dans des espaces de stockage dédiés.

Il est entendu que les représentants de la FFVoile dans ces organismes doivent faire valider par le BE les engagements qu'ils sont amenés à prendre pour le compte de la FFVoile au sein de l'organisme extérieur. Toute interrogation ou toute difficulté doit être soumise à la Secrétaire Générale.

1.7.2 Délégations

Chaque entité fédérale (département, commission, service…) dispose d'un champ d'intervention encadré par une décision de BE ce qui lui permet d'agir en toute autonomie dans son domaine d'intervention sans requérir une décision des organes décisionnaires (AG, CA, BE) et dans la limite d'éventuelles prérogatives de groupes projets.

Les commissions doivent néanmoins rendre des comptes aux départements dont elles dépendent et les Départements doivent rendre compte au BE des actions mises en place en justifiant notamment du respect des objectifs opérationnels et au CA du respect des axes politiques/objectifs opérationnels.

Chaque responsable élu de département peut dans son domaine de responsabilité donner une délégation fonctionnelle à une ou plusieurs personnes. Cette délégation de pouvoir devra être déposée auprès du secrétaire générale/DAJF pour enregistrement et publicité. Le délégataire devra rendre compte régulièrement au délégant . La non-satisfaction pourra entraîner le retrait de la délégation.

Cette délégation fonctionnelle ne comprend pas la faculté de signer des actes juridiques au nom de la FFVoile sauf en cas d'accord écrit du président à cet effet, également déposé auprès du secrétaire générale/DAJF.

Pour les délégations de signature au niveau financier dans le respect du Règlement Financier (article 2.4.1), elles sont déposées auprès du service comptabilité et finances.

2 La Gouvernance en mode Projet

2.1 Groupes projets

2.1.1 Finalités et spécificités – liste des groupes projets

En complément des éléments stables de l'organisation (départements, commissions, services..), la mandature met en place des « groupes projets ».

Sont traités en mode projet les sujets stratégiques au niveau du projet de politique fédérale et/ou nécessitant un fonctionnement et une réflexion transversaux. A titre d'exemple, nous pouvons citer la digitalisation ou la simplification des championnats et du calendrier ou encore les titres fédéraux.....
Chaque action/projet des groupes projet de la FFVoile devra impérativement mettre en exergue le ou les objectifs (politiques et opérationnels) auquel(s) il répond.

Tout groupe projet collectif est constitué par le BE sur des thématiques déterminées/validées par le CA. Le CA fixe/valide également les orientations politiques du projet qui en détermineront les objectifs. Cependant, après la phase de cadrage et en fonction des travaux initiaux, le BE peut être amené, si besoin, à affiner, réduire, préciser ou compléter le « brief » du Groupe Projet.

Un groupe projet se substitue, pendant sa durée de vie et pour le périmètre qu'il couvre, à sa commission de rattachement. Une fois le projet terminé, la commission reprend la main sur la poursuite des travaux faisant suite au projet ou en charge de pérenniser son action.

Certains groupes projet non constitués en Commissions lors de leur création pourront se transformer en Commissions une fois finalisées les thématiques traitées par les groupes.

La liste des Groupes projets lancés avec la nouvelle mandature figure sur le site de la FFVoile via le lien suivant : mailto:http:/.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/groupes_projet.asp.

2.1.2 Groupe « ressources »

En parallèle des groupes projets thématiques, un groupe « ressources » sera dédié à l'accompagnement et la mobilisation des ressources humaines, et à la mise en place d'indicateurs de suivi de la transformation dans le fonctionnement fédéral.. Il s'agit d'un groupe ne faisant pas partie des groupes projets mais qui facilite entre autre la conduite du changement au travers de ces groupes projets. Il est composé du président, de la Secrétaire Générale, du trésorier, du DAJF, du DTN et de la chargée de mission RH.

En cas de conflits de projets/missions pour les personnes ressources retenues dans un groupe projet, le groupe « ressources », tentera d'apporter des solutions et arbitrera.

Il est entendu que si le nombre de groupes projet constitué pourra évoluer au cours de l'olympiade en fonction des solutions apportées par ces groupes projet, il devra sous le contrôle du CA et du BE être limité pour permettre aux départements, commissions, services de la FFVoile de réaliser leurs missions récurrentes, régaliennes, quotidiennes.....

2.2 Composition des Groupes Projets

Chaque groupe projet s'appuie sur :

Un **sponsor**, membre du BE, qui a un rôle de soutien et de facilitation, en lien avec le BE, dont il est le plus souvent membre ;

Un binôme de **co-pilotes** (désigné par le Sponsor) élu du CA/permanent FFVoile, responsables de conduire le projet. En cas de nécessité (indisponibilité non prévue par exemple), un copilote peut être remplacé pendant la vie du Groupe Projet.

Le BE désigne également les principaux membres de ce groupe mais il est entendu que le binôme de co-pilotes, responsable du groupe, pourra faire appel à la compétence de tout personnel/tout élu qu'il juge nécessaire. Le groupe projet pourra également être complété après un appel à candidature.

Le Groupe Projet peut également désigner en son sein différents acteurs :

Un animateur de projet dont le rôle est de :

- procéder au lancement du projet,
- veiller au respect des règles internes de conduite de projet,
- d'organiser les réunions en tenant compte des contraintes budgétaires (une réunion de lancement à la FFVoile suivie de réunions d'étape via skype ou autres moyens de travail à distance, puis une réunion de clôture au sein de la FFVoile ou délocalisée en région si nécessaire),
- répartir et distribuer les rôles au sein du Groupe,
- coordonner les actions des membres du Groupe,
- arrêter le planning des réunions et des points d'étape (en accord également avec le BE),
- s'assurer de la bonne diffusion et circulation de l'information tant au sein du Groupe qu'à l'extérieur,
- veiller au respect des engagements financiers,
- en fin de mission, lorsque les objectifs ont été atteints, de proposer et d'organiser la dissolution du Groupe projet.

Un rapporteur qui est chargé :

- D'assurer la mise en forme et la diffusion de l'information au sein du Groupe ainsi qu'à l'extérieur,
- De rapporter de l'avancement des travaux au BE (information qualitative sur les éventuelles difficultés et les arbitrages à effectuer), selon une forme et des modalités à définir (memo ou présentiel lors des réunions des commissions, CA ou BE) et qui seront communs à tous les Groupes projets.

Les membres du Groupe dont le nombre et l'origine seront adaptés à l'importance et à la nature de la problématique et du projet. Ils devront toutefois comprendre au minimum :

- Un membre du BE (Sponsor)
- Un ou plusieurs membres du CA,
- des cadres techniques concernés ou spécialistes de la problématique,
- des permanents de la FFVoile si leurs responsabilités et attributions sont en lien direct avec la problématique,
- des représentants des ligues, CDV et des clubs connus ou volontaires pour travailler sur la problématique. Dans ce cadre, une communication adaptée devra être prévue lors de la constitution du Groupe Projet, qui pourrait être l'opportunité de faire un appel à candidature auprès des Ligues, CDV et surtout des clubs,
- de personnes extérieures à la FFVoile en leur qualité d'expert ou de sachant reconnu et incontestable dans la problématique concernée.

L'intérêt de cette formule est de permettre à toutes les structures délocalisées de la FFVoile d'être représentées (Clubs, CDV et Ligues), en totale cohérence avec les engagements et le programme de notre liste. De plus, le caractère temporaire du Groupe Projet est le gage d'un renouvellement de ses membres et devrait multiplier encore l'implication de l'ensemble des structures fédérales et notamment des clubs.

2.3 Les règles de communication dans le cadre des Groupes Projets

C'est un aspect qui va conditionner, en grande partie, la réussite de ce nouveau mode de gouvernance. Il est nécessaire de distinguer :

2.3.1 Communication interne

Afin de limiter les frais et les déplacements de l'ensemble du Groupe, il est possible de prévoir une réunion plénière lors de la constitution du Groupe et du lancement du projet et une réunion de conclusion avant présentation des travaux. Entre ces deux temps incontournables, les participants devront privilégier les outils « modernes » de communication, conférences téléphoniques, skype, Whatsapp, GotoMeeting (outil FFVoile de webconférence), appear.in (outil gratuit de webconférence), …

2.3.2 Communication externe

Une plateforme d'information sur les groupes projets pourrait être intégrée au site de la FFvoile, dans les espaces « licencié » et « club », avec un triple objectif :

- Rendre visible et tangible la mise en œuvre du nouveau mode de gouvernance,
- Lancer les appels à candidature lors de la constitution d'un nouveau Groupe Projet,
- Informer l'ensemble des licenciés et des structures délocalisées, après accord du BE, sur l'avancement des travaux (les succès) mais également sur les difficultés que pourraient rencontrer les différents Groupes dans le déroulement des projets.

2.4 La Feuille de route des Groupes Projets

Le lancement ou la création d'un Groupe Projet sera matérialisée par la rédaction et la diffusion d'une feuille de route, élaborée par le BE. (voir point 3.1 des présentes)

2.5 Méthode

Tout groupe projet devra réaliser un état des lieux/inventaire des actions concernées par la thématique du groupe éventuellement déjà réalisées au sein de la FFVoile. Pour ce faire, le groupe devra se rapprocher des « acteurs » de la FFVoile pour investiguer et il pourra ainsi produire un bilan en forme d'état des lieux mettant en exergue les réussites, les échecs, leurs justifications, leurs freins…

Il est entendu également que les groupes projet devront se rapprocher des techniciens pour s'assurer de la mise en œuvre du projet

3 Les outils de pilotage des projets ou des commissions

Tout groupe projet ou commission est invité à mettre en œuvre un certain nombre de nouvelles pratiques de pilotage qui leur sont communes et qui visent :

- A formaliser et valider en amont les objectifs stratégiques et la feuille de route envisagée ;
- A permettre au BE de suivre l'avancement du projet ;
- A mettre en œuvre le nouveau processus budgétaire ;

Les outils proposés à cette fin sont les suivants :

3.1 La Feuille de route

Elle devra contenir, a minima, les rubriques suivantes :

- Sponsor et co-pilotes du groupe/de la commission
- Exposé détaillé (le « brief ») du périmètre d'intervention – pour une commission - ou de la problématique ou du chantier à traiter – pour un groupe projet - les orientations politique de la commission ou du groupe (respect des axes politiques, des objectifs opérationnels…)
- Pour le groupe projet : l'organigramme du projet. Au lancement, il s'agit de donner des préconisations sur le profil des différents membres souhaités ainsi que sur les critères de sélection des postulants qui se seront éventuellement déclarés après appel à candidatures. La procédure de sélection devra être claire et explicite, et par conséquent totalement transparente, afin d'éviter toute suspicion ou contestation.
- Définition des variables caractéristiques de la problématique (indicateurs de réussite) et dont le suivi va permettre de mesurer l'efficacité des actions du Groupe Projet/de la commission dans le temps,
- Définition des moyens financiers, techniques et humains nécessaires au bon fonctionnement du Groupe/de la commission et à la réalisation des objectifs. Dans ce cadre, la détermination et l'allocation effective des moyens pourront (devront) être intégrés au processus budgétaire à mettre en œuvre au sein de la FFVoile,
- Mode & planning de communication :
    - interne : Groupe projet/commission
    - externe (que pour le groupe projet) : CA et BE, Ligues, CDV et clubs,
- Calendrier de mise en œuvre ou points d'étape incontournables du projet,
- Livrables ; formalisation des résultats concrets et tangibles attendus en cours et à la conclusion du projet,
- Formalisation et pérennisation des actions : Il pourrait être opportun que les travaux réalisés et les bonnes pratiques soient formalisés sous forme de manuels de procédures afin de garantir la pérennité des actions.

Exemple de feuille de route :

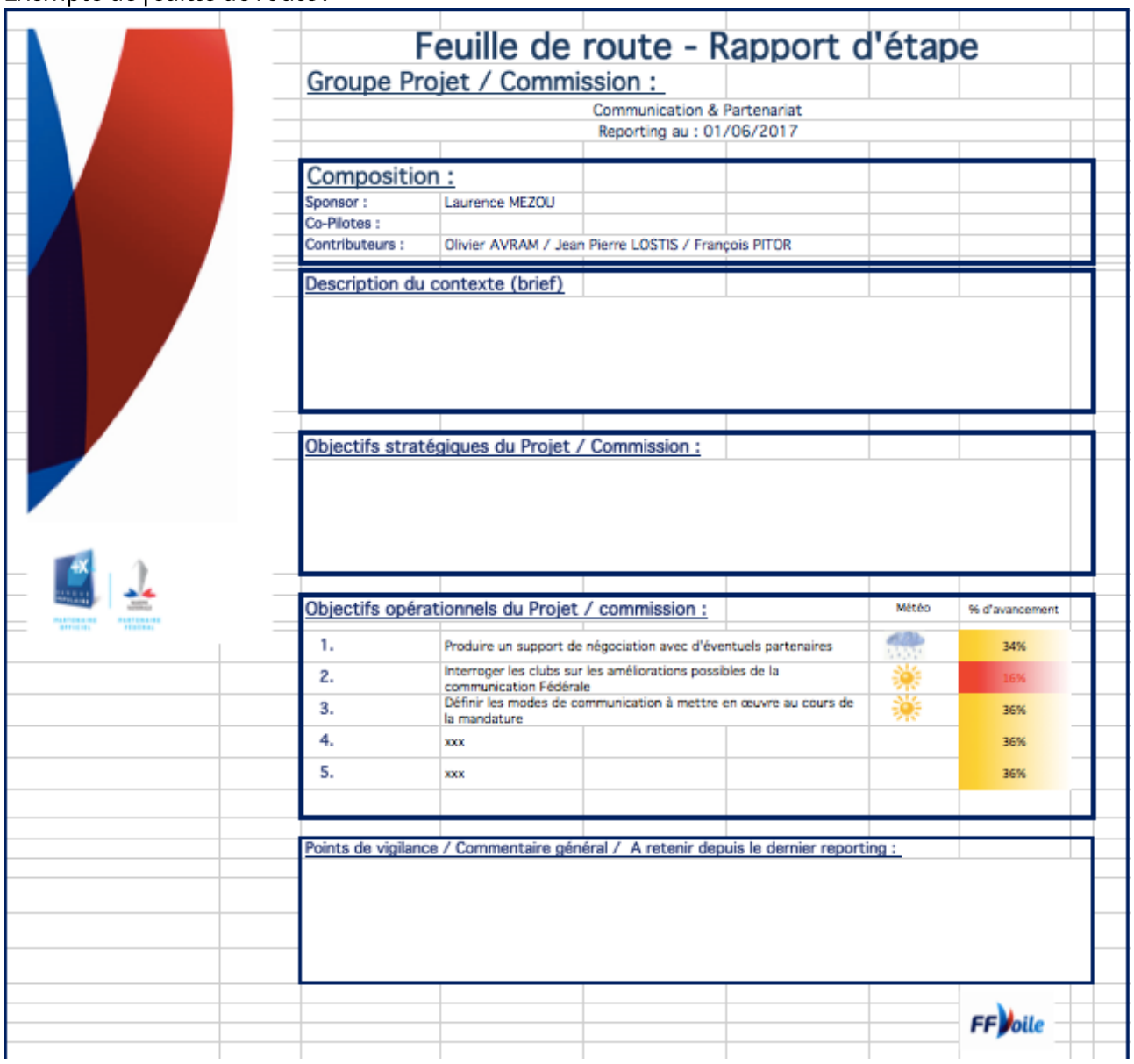

Feuille de route - Rapport d'étape

Groupe Projet / Commission :

Communication & Partenariat

Reporting au : 01/06/2017

Composition :

Sponsor :	Laurence MEZOU
Co-Pilotes :	
Contributeurs :	Olivier AVRAM / Jean Pierre LOSTIS / François PITOR

Description du contexte (brief)

Objectifs stratégiques du Projet / Commission :

Objectifs opérationnels du Projet / commission :

		Météo	% d'avancement
1.	Produire un support de négociation avec d'éventuels partenaires		34%
2.	Interroger les clubs sur les améliorations possibles de la communication Fédérale		16%
3.	Définir les modes de communication à mettre en œuvre au cours de la mandature		36%
4.	xxx		36%
5.	xxx		36%

Points de vigilance / Commentaire général / A retenir depuis le dernier reporting :

3.2 Le reporting

Exemple de reporting périodique :

Feuille de Route

Objectif N°1 : Produire un support de négociation avec d'éventuels partenaires

Phases / Actions		Description	Calendrier de réalisation											
			janv.-17	févr.-17	mars-17	avr.-17	mai-17	juin-17	juil.-17	août-17	#####	oct.-17	nov.-17	déc.-17
1.1	Prévision			10%	40%	100%								
	Réalisation				10%	16%	40%	50%	80%	100%				
1.2	Prévision													
	Réalisation						40%							
1.3	Prévision													
	Réalisation						40%							
1.4	Prévision													
	Réalisation						40%							
1.5	Prévision													
	Réalisation						10%							
Commentaires :														

3.3 Le suivi budgétaire

Exemple de suivi budgétaire :

Phases / Actions		Description	Suivi budgétaire (K€)											
			janv.-17	févr.-17	mars-17	avr.-17	mai-17	juin-17	juil.-17	août-17	#####	oct.-17	nov.-17	déc.-17
1.1	Prévision													
		Frais de déplacement				12								
		Prestations externes				20								
		Publicité						35						
	Réalisation													
		Frais de déplacement					15							
		Prestations externes				18								
		Publicité						37						
1.2	Prévision													
	Réalisation													
1.3	Prévision													
	Réalisation													
1.4	Prévision													
	Réalisation													
1.5	Prévision													
	Réalisation													
Commentaires :														